Saint-Denis-de-Gastines

La vie de la commune!

2012 2013









Sommaire

MOT DU MAIRE	HORAIRES OUVERTURE DECHETTERIE 27				
RECENSEMENT DE LA POPULATION2	TARIFS COMMUNAUX 201328				
• ÉCONOMIE2	RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ30				
LOTISSEMENT DES PRÉS II6	• ÉTAT CIVIL				
LOTISSEMENT DES PRÉS III7	SUBVENTIONS 2012				
LE PLAN LOCAL D'URBANISME 8	LES ASSOCIATIONS :				
RÉFORME DE L'URBANISME 20129	L'ADASSC				
,	L' Association de Gestion				
PERMIS DE CONSTRUIRE	du Château du Bourg 32				
DÉCLARATIONS DE TRAVAUX	L'Amicale Gastinaise				
PERMIS DE DÉMOLIR	Au Foin de la Rue 201234				
	L'A.P.E.L				
LA MAIRIE14	L'OGEC				
	Familles Rurales				
LA COMMUNE ET SES POMPIERS15	FDGDON 53				
	La Gaule Gastinaise				
L'AGENCE POSTALE COMMUNALE15	Groupement Défense des Cultures				
• VOIDIE	et Nuisibles39				
VOIRIE 2012	Jeune Garde Basket 40				
LA STATION D'ÉPURATION	Jeune Garde Football4				
LA STATION D'EPURATION17	Saint Denis de Gastines Judo4:				
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX 17	Tennis de Table42				
TRAVADA BATIMENTS COMMUNADA 17	Orchestre d'Harmonie42				
LE MATÉRIEL					
	HISTOIRE 44				
AMÉNAGEMENT PAYSAGERS18	Des écoles au fil du temps 44				
	L'école des garçons au XIX° siècle 44				
LES SERVICES DE LA JEUNESSE19	L'école des filles au XIX° siècle 45				
Centre de Loisirs19	Une école de la campagne dyonisienne 45				
Service Jeunesse20	1867-68 Construction de l'école				
Le conseil municipal des enfants21	Saint Joseph45				
Restaurant scolaire22	29 mars 1980 : naissance de l'école				
A LEGINEOG OLU NOUG FACULTENT LA VIE	publique laïque en France46				
LES INFOS QUI NOUS FACILITENT LA VIE 23	1886-1887 : création de l'école publique				
Les assistantes maternelles	à Saint-Denis-de-Gastines 46				
Le Relais25	L'école au début du XX° siècle47				
Les animations scolaires	L'école durant la seconde				
Le broyage	guerre mondiale47				
Foyers témoins	Un enseignement en pleine évolution 48				
Le compostage en restauration collective 26					
Privilégions le compostage à domicile 26	 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS49 				

LE MOT DU MAIRE





Je suis heureux de vous présenter la 50ème édition de notre bulletin municipal. En cette fin d'année 2012, mes premiers mots iront bien entendu vers vous Dyonisiennes, Dyonisiens pour rester fidèle à cette tradition de présentation des vœux.

Permettez-moi donc de vous adresser en mon nom personnel et au nom du conseil municipal des vœux sincères pour cette année 2013, des vœux de bonne santé, de travail, de réussite pour vous, vos familles et tous sont qui vous sont chers.

L'année 2012 a été marquée par un contexte financier mouvementé, non sans incidence sur les collectivités locales.

2013 sera à bien des égards également difficile, les défis sont immenses. Ils le sont aussi à l'échelle de notre commune pour aller au bout de nos projets et de nos objectifs.

Malgré tout, notre gestion est saine. Il convient cependant de rester prudent parce que nos moyens financiers demeurent limités, contrairement aux besoins, qui sont eux illimités.

Notre volontarisme et la qualité de notre administration me permettent cependant d'affirmer que nous avancerons pour l'avenir de notre commune et de ses habitants en nous appuyant également sur la Communauté de Communes.

Nous poursuivons nos économies de fonctionnement et n'augmentons pas les impôts, bien conscients que les budgets des familles sont de plus en plus difficiles. Nous faisons au mieux pour ne pas ajouter à la surenchère des augmentations irraisonnées qui touchent particulièrement les habitants de nos communes rurales. Nous serons heureux de voir en 2013, la concrétisation d'initiatives privées.

Notamment:

- L'implantation dans la zone artisanale d'une entreprise de menuiserie.
- L'ouverture d'un restaurant au centre bourg. Nous ne pouvons qu'encourager ce genre d'initiative et nous leur souhaitons de réussir.

C'est grâce aux entreprises et commerçants installés sur la commune que nous maintiendrons le dynamisme de Saint-Denis-de-Gastines.

La commune s'anime désormais toute l'année grâce à la vitalité de toutes les associations sportives et culturelles regroupant de nombreux adhérents pour des activités variées et toujours positives.

C'est sur cette note encourageante que je conclus cet édito, sans oublier bien sûr de vous souhaiter ainsi qu'à ceux qui vous sont proches de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2013.

Charles BROCHARD

Monsieur le Maire de Saint-Denis-de-Gastines, Les membres du Conseil Municipal vous souhaitent une très bonne année 2013 et ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux le Vendredi 11 janvier 2013 à 20 h oo, à la salle des fêtes Georges Chrétien.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Voici les 3 agents recenseurs qui passeront à votre domicile, du 17 janvier au 16 février 2013 :







Madame Thérèse Desnos



Madame Laurence Galopin

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi nº 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa nº 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de 2009 à 2013.

En application de la loi nº 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

ÉCONOMIE



• Études et analyses

Dans un cadre de commissions, le souhait des élus est de disposer d'une vision générale de l'économie au sein de notre commune. Cet outil permet de mieux comprendre l'activité sous forme de synthèse ou audit interne de l'économique locale.

Analyse comparative avec des études qui ont été menées par le passé

- 1977 : livret accueil des habitants réalisé par Familles rurales.
- 1980 : le commerce vu par la CCI.
- 1988 : le CERUR
 - Il y avait 2000 habitants environ ; aujourd'hui 1723 (moins 14%).

- Également 250 exploitations de 15 à 25 hectares. Aujourd'hui 83 exploitations de 15 à 150 h ou +.
- Industries disparues : construction de mobilier médical, usine de confection, fabricant d'aliments du bétail.
- Artisanat disparu : 3 maçons, 1 plâtrier, 2 menuisiers, 2 peintres, 1 mécanicien agricole, 1 bourrelier, 1 mécanicien cycles et motos.
- Commerces disparus: 3 charcutiers, 2 bouchers, 2 épiciers, 5 cafés, 1 tabac, 2 restaurants, 1 hôtel, 1 discothèque, 3 confections vêtements et chaussures, 1 droguiste, 1 papeterie jouet, 1 auto école, 1 station service

Analyse

1 - Qui ? (qui est concerné ?)

Les concernés	Réflexions solutions
Les Dyonisiens en tant que clients	Aller chez les commerçants artisans industriels pour vivre chez nous le plus longtemps possible.
Les gens de passage	Pour les faire venir, revenir, les intéresser, créer un intérêt, garder une bonne image.
Les agriculteurs Les chefs d'entreprise (industrie) Les commerçants Les artisans Les services tertiaires	Nouvelles activités (bio, etc). Entretenir les relations et l'écoute. Main d'œuvre locale. Mettre en place un genre de « club d'entreprises ». pour réfléchir « ensemble » (assurance, finances, gestion, etc).
Les retraités	Mieux vivre dans le bourg : accessibilité,
Les associations	C'est la vie locale (culture) - Etre à l'écoute. Créent un dynamisme économique et social. Participent directement et quotidiennement à l'activité économique.

2 - Quoi ?De quoi s'agit-il ? Quels sont les activités concernées ?

Commerces	Maintien et/ou développement	Création	Effectif	Observations
Bar-café-tabac-journaux	1		2	
Boucherie charcuterie				Voir pour lien avec traiteur ou Coccimarket
Boulangerie, Pâtisserie, Sandwich	2		4	
Coiffure	2		3	
Coiffure à domicile	2		2	
Electro ménager	1		1	
Esthéticienne	1		1	
Garagiste	3		7	
Marché le jeudi matin	3		3	Hebdomadaire
Mécanicien agricole	1		2	
Négoce de produits agricoles (semences, produits du sol, espace jardin, fourrages, aliments du bétail, matériaux de construction)	2		23	
Négociant pommes de terre	2		4 à +	
Quincaillerie	1		1	Saisonnier
Restaurant - traiteur		1		
Station service	1		1	
Supérette, Alimentation, Boucherie charcuterie, Fleuriste, sandwich	1		3	
Textile, vente à domicile	1		1	
Vente à la ferme	?		?	
Poissonnerie en porte à porte	1		10	

Industrie	Maintien et/ou développement	Effectif	Observations
Fabrication & pose de charpentes en bois & métal - Techniques du toit et bardages	1	50	
Mécanique industrielle	1	1	

Artisans	Maintien et/ou développement	Création	Effectif	Observations
Charpentier couvreur	4		15	
Electricien, Plombier chauffagiste	3		10	
Maçon	0		-	
Menuisier	2		3	Hebdomadaire
Peintre en bâtiment et décoration	1		1	
Plaquiste	0		-	
Tourneur sur bois	1		1	

Services	Maintien et/ou développement	Création	Effectif	Observations
Abattage découpe d'animaux	1		1	
Ambulance	1		1	
Animateur sportif	1		1	
Assurance	3		3	
Assistantes maternelles	14		14	
Banque	3		5	
Créateur site internet infographiste	1		1	
EHPAD	1		62 dont 21 contractuels	81 lits
Ferme équestre	1		3	
Hébergement touristique communal	1		1	25 couchages + salle de séminaires
Hébergement touristique privé	4		4	
Hôtel	0		0	
Infirmière	1		1	
Kiné	1		1	
Agence postale communale	1		1	
Médecin	1		1	
Médecins intervenants à l'EHPAD			15	
Négociant bestiaux	1		2	
Ostéopathe	1		1	
Pharmacie	1		4	
Taxi	3		3	
Transport public de marchandises	3		24	
Travaux agricoles	1		6	Saisonnier

Associations/Collectivités	Maintien et/ou développement	Création	Effectif	Observations
Au Foin de la rue	1		3	
A.D.M.R	1		10	
Mairie	1		17	
O.G.E.C. Hors instituteurs (trices)	1		2	Hebdomadaire

TOTALISATION (Environ)	222	Non limitatif
Non compris les agriculteurs et auto entrepreneurs non connus.	322	Non timitatii

3 - Où?

Où cela se produit-il? Sur tout le territoire communal.

4 - Quand?

Quand cela se produit-il?

Hier, aujourd'hui, et demain encore plus, si rien de concret n'est fait.

5 - Comment?

Comment faire pour remédier?

Réflexion et travail, toujours en groupe et validation ensemble. Consultation des institutions consulaires (Chambre des métiers, C.C.I, Chambre d'agriculture).

6 - Pourquoi?

Quelles sont les raisons de cette désertification rurale ?

- Non reprise de l'activité,
- · Pas de successeur,
- · Métiers en voie de disparition,
- Société qui change, pas les mêmes besoins, les mêmes comportements,
- · Mauvaise gestion,
- Problèmes familiaux.
- Délocalisation des salariés,
- Concurrence,
- Infrastructures routières et autres moyens de communication,
- Fibre optique,
- Manque de personnel qualifié,
- Formation des jeunes orientation des jeunes.

Conséquences: fermeture, disparition, morosité, incidence sur les autres commerces, etc...

ANALYSE

1/L'analyse comparative entre 1977 et aujourd'hui n'est pas si catastrophique que cela. Certes, nous avons perdu des exploitations, des commerces et des artisans mais restons objectifs et entrons dans le détail :

- La population : 14% (277 personnes).
- « Désertification rurale » au profit des villes suite à des fermetures d'usines (PROMOTAL, DARMON entre autres : 100 personnes), réduction du nombre d'exploitations : salariés remplacés par des machines de plus en plus imposantes et performantes.
- L'agriculture : Exploitations moins nombreuses (1/3 sur 30 ans) mais plus grandes (certaines multipliées par 6), plus professionnelles et mieux organisées ; la productivité a augmenté.
- Le commerce, les artisans, les services :
- Nous n'avons plus de maçon chez nous mais 3 ou 4 en zones limitrophes interviennent régulièrement.
- 1 mécanicien agricole en moins mais il en reste 1
- 1 plâtrier en moins mais ce métier reste limité.
- 3 menuisiers en moins mais nous en avons encore 2.

- 2 peintres en moins mais nous en avons encore 1.
- 1 bourrelier en moins mais ce métier n'existe plus.
- 1 mécanicien cycles et motos en moins mais exercé par les autres mécaniciens (agricoles ou auto).
- 3 charcutiers et 2 bouchers en moins. Un commerce boucherie charcuterie est un souhait de plusieurs personnes (Dyonisiens et élus) mais est-ce viable ? Dans la mesure où le Coccimarket le fait en partie et qu'il ne faut pas oublier que nos concitoyens ont pris l'habitude de tuer leurs bêtes.
- 2 épiciers en moins mais nous avons la supérette qui compense et propose plus d'achalandage.
- 5 cafés. Il nous en reste 1.
- 2 restaurants en moins (l'installation d'un nouveau restaurant).
- 1 hôtel et nous n'en n'avons plus sauf que nous avons maintenant le gîte du Château du Bourg conforme aux normes d'accessibilité qui peut largement compenser.
- 1 discothèque mais nous n'en n'avons plus et ce n'est pas une nécessité.
- 3 magasins de confection de vêtements et chaussures et nous n'en n'avons plus pour des raisons de rentabilité financière.
- 1 droguiste que nous n'avons plus pour des raisons de rentabilité financière.
- 1 papeterie que nous n'avons plus pour des raisons de rentabilité financière.
- 1 auto école qui s'est déplacée à Ernée.
- 1 station service mais il nous en reste 1 que nous devons soutenir et veiller à son maintien.
- 1 médecin en moins, difficulté d'attirer les médecins généralistes dans les communes rurales.

REFLEXION POUR MENER DES ACTIONS

Ce que nous avons vraiment perdu:

- 277 habitants environ,
- 1 maçon,
- 1 restaurant.
- 1 médecin généraliste.

Ce que nous devons bien garder en mémoire pour AGIR :

- C'est la liste de TOUTES les personnes concernées par l'activité économique et avec qui nous allons devoir construire le projet.
- C'est la liste de TOUT ce que nous avons comme activités à ce jour qui existaient, se sont créées ou développées depuis 1977 et que nous devons pérenniser en pensant que nous avons énormément de chance d'avoir encore tout cela.

- L'urgence c'est sans doute le restaurant-traiteur :
- pour la restauration quotidienne,
- pour les weekends,
- pour les repas à la salle Georges CHRETIEN (associations et soirées ou évènements privés),
- pour les repas au gîte du château du bourg.

Ce que nous pouvons envisager pour faire évoluer notre projet :

- Poursuivre la réflexion « ensemble » avec les partenaires locaux (Comité des Commerçants et artisans), les acteurs économiques.
- Rester en contact et rendre compte aux institutions consulaires (C.C.I., Chambre des métiers, Chambre d'agriculture de l'avancement de notre projet).
- Continuer à être présents dans la commission économique de la CCE

- Informer de l'existence des clubs d'entreprises parrainés par la CCE :
- Club des jeunes entreprises, en partenariat avec l'association « Entreprendre en Mayenne » qui regroupe la CCI, la chambre des métiers et le Conseil Général.
- Club des entreprises de + de 10 qui travaille actuellement sur la communication des métiers et entreprises du territoire.
- Étudier la mise en place sur le plan local d'un groupe de réflexion permanent sur nos activités en se référant à des associations existantes (club des entreprises du Pays de la Haute Mayenne, Mayenne performance,...).

des Prés

Lotissement

LOTISSEMENT DES PRÉS II



A ce jour, il reste 7 parcelles libres à la vente, au prix de $23.92 \in TTC$ le m^2 .

Les travaux de viabilité 2^{ème} tranche sont désormais réalisés pour la plus grande joie de ses habitants.





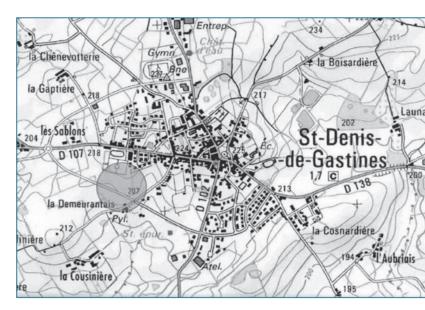
• LOTISSEMENT DES PRÉS III



Un autre lotissement verra le jour en 2013. Il se situe près du lotissement des Prés II et sera composé de 7 lots qui seront mis en vente au prix de 32 € TTC. Vous pouvez, dès à présent, vous renseigner en Mairie de Saint-Denis-de-Gastines Tél. 02.43.00.52.14

ZONE ARTISANALE LA GAPTIERE

Un lot reste libre sur la zone artisanale de la Gaptière. Cette parcelle de 2447 m² est située entre les entreprises BECHE Emmanuel et SOUHARD Louis-Philippe. Le prix de vente est de 1.82 € le m².





● LE PLAN LOCAL D'URBANISME (Le P.L.U.)



Le document qui planifie l'urbanisme sur notre territoire date du 04 janvier 2001 (Le P.O.S : Plan d'Occupation des Sols). Par délibération du 7 juillet 2010, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Qu'est-ce qu'un P.L.U?

La loi solidarité et renouvellement urbain (loi SRU du 13 décembre 2000) a mis en place un document au service du développement des communes : le Plan Local d'Urbanisme, celui-ci se substitue au Plan d'Occupation des Sols.

Le P.L.U est un outil au service d'une commune qui s'impose à tous.

Il planifie l'urbanisme en organisant l'avenir du territoire, il dessine la géographie de la commune de demain et doit exprimer une vision stratégique d'aménagement.

Le P.L.U s'applique à toutes les demandes de particuliers, de professionnels ou de collectivités, administrations concernant les autorisations d'occupation des sols, comme par exemple les permis de construire, le P.L.U sert de référence pour l'instruction de ces différentes demandes.

Le contenu d'un P.L.U

Plusieurs documents constituent le dossier du PL.U:

- Le rapport de présentation : on y trouve le diagnostic de la commune, ses objectifs, les différentes justifications du P.L.U
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable : il définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, c'est le projet communal.
- Les plans de zonage : ils délimitent le territoire communal en grandes zones et font apparaître divers éléments tels que les espaces boisés à préserver, les emplacements réservés, les servitudes...
- Les orientations d'aménagement : elles définissent les grands principes, des schémas d'aménagement, un parti global d'aménagement, pour les différentes zones à urbaniser. Les différentes demandes d'urbanisme doivent être compatibles avec ces orientations.
- Le règlement: il édicte et fixe les règles applicables à tous ceux qui veulent construire, agrandir, rénover...

 Les annexes diverses : on y retrouve diverses données écrites, graphiques présentant les zones inondables, les servitudes, les annexes sanitaires, zones humides...

L'ensemble du dossier P.L.U: au travers de son diagnostic, du PADD, des plans de zonage, du règlement et des différentes annexes, représente l'ambition d'une commune en matière d'urbanisme et de développement durable de son territoire pour en moyenne une dizaine d'années à venir.

Où se situe l'étude à Saint-Denis-de-Gastines ?

Les élus ont :

- Prescrit le P.L.U,
- Réalisé le diagnostic de la commune,
- Rencontré les agriculteurs le 6 mars 2012,
- Réalisé le diagnostic agricole,
- Arrêté le PADD. (projet d'aménagement et de développement durable)

Actuellement, l'étude se poursuit avec les plans de zonages et la mise en place du règlement.

Une réunion publique sera programmée en début d'année pour toutes les personnes intéressées par ce suiet.

Les administrations associées à l'étude de ce document sont :

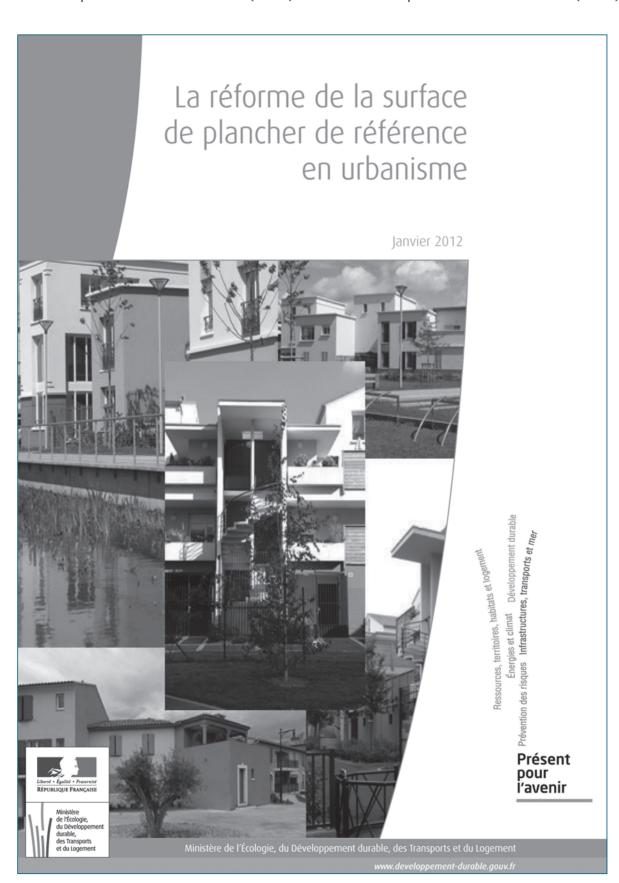
- La région des Pays de la Loire,
- La Préfecture de la Mayenne,
- Le Conseil Général de la Mayenne,
- La Direction Départementale des Territoires de la Mayenne,
- La Communauté de Communes de l'Ernée,
- La Chambre des métiers de la Mayenne,
- La Chambre de commerce et de l'Industrie de la Mayenne,
- La Chambre d'agriculture de la Mayenne,
- Le service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Mayenne.

• RÉFORME DE L'URBANISME 2012



Depuis le 1^{er} mars 2012, la SHOB et la SHON ont laissé place à la surface de plancher.

Après une période de concertation dans le cadre de la démarche en faveur d'un urbanisme de projet, la réforme de la surface de plancher a été adoptée par ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011, publiée au JO du 17 novembre 2011. Conformément aux objectifs fixés à l'article 25 de la loi « Grenelle »II, la surface de plancher se substitue à la fois à la surface de plancher hors œuvre brute (SHOB) et à la surface de plancher hors œuvre nette (SHON).



Vous envisagez de construire ou de modifier une construction existante à compter du 1er mars 2012. Votre demande d'autorisation d'urbanisme doit être sollicitée en nouvelle surface constructible : la «surface de plancher».

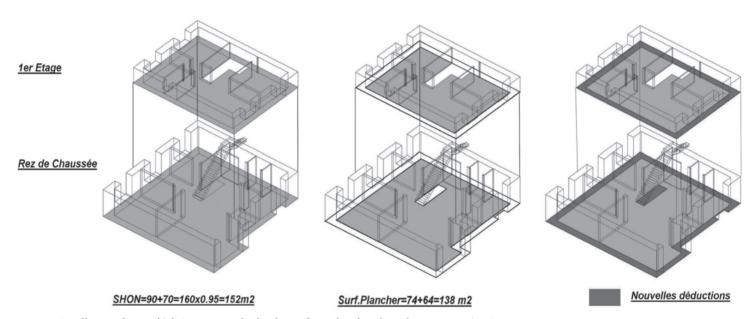
Qu'est-ce que la surface de plancher?

Votre demande d'autorisation d'urbanisme doit comprendre une seule et unique surface, «la surface de plancher», qui sert de référence pour l'évaluation des droits à construire mobilisables dans le cadre de votre projet de construction ou d'extension.

Cette surface se substitue automatiquement à la surface de plancher hors oeuvre brute (SHOB) et à la surface de plancher hors oeuvre nette (SHON) à compter du 1er mars 2012, y compris dans les documents d'urbanisme qui n'auraient pas fait l'objet d'une mise à jour.

Quelle superficie prendre en compte pour calculer la surface de plancher de votre projet ?

La surface de plancher de votre projet de construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert sous hauteur de plafond supérieure à 1.80 mètre. Cette surface est calculée à partir du nu intérieur des façades, l'épaisseur des murs extérieurs n'étant pas comptabilisée. Si votre projet comporte des techniques d'isolation thermique extérieures telles que les murs épais ou les doubles parois, les surfaces de construction ainsi créées ne diminuent pas vos droits à construire. Cette nouvelle surface constructible répond donc à l'exigence de performance énergétique des constructions posée par le Grenelle Environnement. Elle est aussi, pour cette raison, inférieure à la SHON.



Quelles surfaces déduire pour calculer la surface de plancher de votre projet ?

A la superficie de votre future construction ainsi déterminée, doivent être éventuellement déduites les surfaces occupées par :

- · les embrasures des portes et des fenêtres ;
- · les cages d'escaliers et d'ascenseurs ;
- · les aires de stationnement ;
- · les caves et les celliers en habitat collectif ;

- · les combles non aménageables ;
- · les locaux techniques des bâtiments d'activité ou d'habitation collectif ;
- · les circulations intérieures pour l'habitat collectif (déduction forfaire de 10% des surfaces de plancher affectées à l'habitation).

Comment simuler le calcul de la surface de plancher de votre projet ?

Vous pouvez calculer la surface de plancher de votre projet de construction à l'aide du simulateur de calcul mis à votre disposition sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

La nouvelle «surface de plancher» s'applique-t-elle à votre projet ?

- Si vous envisagez de déposer une demande de permis ou une déclaration préalable à compter du 1er mars 2012, vous devez la solliciter en surface de plancher;
- Si vous avez déposé un permis et une déclaration préalable avant le 1er mars 2012, la nouvelle surface de plancher ne s'applique pas à votre projet qui sera autorisé ou refusé sur la base des dispositions d'urbanisme fixées en SHON et en SHOB avant le 1er mars 2012.
- Si vous envisagez de déposer une demande de permis modificatif ayant un impact sur la surface autorisée dans le permis initial : à compter du 1er mars 2012, vous devez le solliciter en surface de plancher, qu'il s'agisse de la surface prévue par le permis initial ou de la surface envisagée dans la nouvelle demande.
- Si vous sollicitez, à partir du 1er mars 2012, un permis de construire dans un lotissement autorisé avant cette date, les droits à construire attribués à votre terrain par le permis d'aménager ou par une attestation délivrée par le lotisseur à l'occasion de la vente ou de la location de votre lot sont applicables en surface de plancher au lieu et place de la surface exprimée en SHON. Toutefois, si vos droits à construire exprimés en SHON sont plus favorables, vous pouvez demander à en bénéficier.

Comment déterminer, à partir du 1er mars 2012, si votre projet est soumis à permis de construire ?

Vous devez connaître l'emprise au sol de votre projet de construction ou d'extension pour déterminer si vous devez solliciter un permis de construire ou déposer une déclaration préalable et si vous êtes tenu de recourir à un architecte.

«L'emprise au sol» est la superficie résultant de la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Elle comprend:

- · l'épaisseur des murs extérieurs, matériaux isolants et revêtements extérieurs compris ;
- · les éléments en débords de la construction : auvents, acrotères, bandeaux, corniches, marquises etc ... ;
- · les éléments en surplomb de la construction : balcons, loggias, coursives etc...

Votre projet est-il soumis à permis de construire ou à déclaration préalable ?

Dans le cas général, votre projet sera soumis à permis de construire dès lors que son emprise au sol ou sa surface de plancher est supérieure à 20 m². Il suffit pour cela que l'une des deux valeurs soit supérieure à 20 m².

Vous aurez simplement à déposer une déclaration préalable si l'emprise au sol ou la surface de plancher de la construction est comprise entre 5 m² (à compter du 1er mars 2012) et 20 m². Votre projet sera dispensé de formalité si son emprise au sol et sa surface de plancher sont inférieures à 5 m² (à compter du 1er mars 2012).

Dans les zones urbaines du PLU, une simple déclaration préalable est requise pour tous projets d'extension d'une construction existante créant une emprise au sol ou de surface de plancher comprise entre 20 m² et 40 m² inclus à la condition que la construction totale après travaux ait une emprise au sol et une surface de plancher totale inférieure à 170 m² chacune.

Votre projet est-il soumis au recours obligatoire d'un architecte?

Le recours à un architecte est en principe obligatoire pour élaborer le volet architectural d'une demande de permis de construire. Toutefois, si vous êtes un particulier construisant pour vous-même, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte si votre projet n'excède pas 170 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher.

Pour tout projet d'extension d'une construction existante soumis à permis de construire, le recours à un architecte est obligatoire si cette extension a pour effet de porter l'emprise au sol ou la surface de plancher de l'ensemble après travaux au-delà de 170 m2.

Quelle différence y-a-t-il entre la surface de plancher et la «surface taxable» utilisée par déterminer la base d'imposition de la taxe d'aménagement ?

Les deux surfaces ont des points communs qui sont :

- une entrée en vigueur concomitante fixée au 1er mars 2012 ;
- une base de calcul similaire à laquelle s'appliquent des déductions supplémentaires spécifiques à la surface de plancher.

Vous pouvez donc, par un même calcul, déterminer la «surface taxable à la taxe d'aménagement» puis la surface de plancher de votre projet de construction.

MODALITES DE CALCUL DES DEUX SURFACES

Socle commun de calcul

• Somme des surfaces de planchers closes et couvertes sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 mètre, calculées au nu intérieur des façades.

Déductions communes

- · les embrassures des portes et des fenêtres
- · les cages d'escaliers et d'ascenseurs

Déductions spécifiques à la surface de plancher

- · les aires de stationnement
- · les combles non aménageables
- · les locaux techniques des bâtiments d'activité ou d'habitat collectif
- · les caves et les celliers en habitat collectif
- · réduction forfaitaire de 10% des surfaces de plancher affectées à l'habitation pour l'habitat collectif

Pour plus d'informations :

Site internet du ministère de l'Écologie Articles L. 112-1 et L. 331-10 du code de l'urbanisme Articles R. 112-12, R. 420-1 et R. 431-2 du code de l'urbanisme

Janvier 2012



Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages Sous-direction de la législation de l'habitat et organismes constructeurs Bureau du suivi des organismes constructeurs Arche Sud

92055 La Défense cedex Téléphone : 33 (0) 1 40 81 83 51 Télécopie : 33 (0) 1 40 81 99 49 Liberié · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

www. develop perment-durable. gouv. fr

PERMIS DE CONSTRUIRE



DECLARATIONS DE TRAVAUX – PERMIS DE DEMOLIR

DUVAL Rémi, pour la construction d'un garage, 3, ruelle des lardins, accordé le 10 novembre 2011

FOUILLEUL Benoît, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Grelunière, accordé le 22 novembre 2011

MAREAU Alain, pour la création d'une fenêtre, Launay, accordé le 3 décembre 2011

EARL TRONCHOT, pour l'agrandissement d'une fumière couverte et la construction d'un hangar fourrage, accordé le 13 décembre 2011

GODIN Florence et DUBOIS Nathalie, pour la démolition d'un bâtiment, accordé le 16 janvier 2012

BECHE Emmanuel, pour la construction d'un abri de rangement pour matériel de charpente et de couverture, impasse du Puits, accordé le 17 janvier 2012

DUBOC Brigitte, pour l'extension et la modification d'une maison d'habitation, La Laurencière, accordé le 18 janvier 2012

SCI DES GATINES, pour la construction d'un atelier de fabrication menuiseries, 9, impasse du Puits, accordé le 20 janvier 2012

QUINTON Jacques, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, Le Saudray, accordé le 31 janvier 2012

GAEC LAMBERT, pour l'extension d'un bâtiment d'élevage avicole, Les Fougerolles, accordé le 13 février 2012

GAEC LAMBERT, pour l'extension d'un bâtiment d'élevage bovin, Les Fougerolles, accordé le 13 février 2012

MOTIN Jeanne, pour le bardage d'une maison, 17, rue de Normandie, accordé le 27 février 2012

HAMON Dominique, pour la pose de deux lucarnes et de trois velux, Les Fougerolles, accordé le 8 mars 2012

PELÉ Mickael, pour l'extension d'une maison d'habitation, 25, rue de Normandie, accordé le 13 mars 2012

PELÉ Paul, pour la création d'un garage, La Davière, accordé le 18 avril 2012

EARL HAMEAU, pour la construction d'un hangar de stockage fourrage, L'Ecorcerie, accordé le 24 mai 2012

PELÉ Paul, pour la démolition d'un bâtiment, Les Coudray, accordé le 5 juin 2012

GAEC DE LA VARIE, pour la construction d'un bâtiment de stockage matériel, La Varie, accordé le 7 juin 2012

ARMORGREEN, pour la pose d'une centrale photovoltaïque, Les Noës, accordé le 24 juin 2012

GUÉRIN Joël, pour l'isolation thermique d'une maison et modifications des ouvertures, 10, rue du Maine, accordé le 25 juin 2012

MOUETAUX Marie-Josèphe, pour la construction d'un abri de jardin, 6 rue de la Fontaine, accordé le 6 juillet 2012

PETIT Michel, pour la construction d'un préau, 20, rue de la Gare, accordé le 23 juillet 2012

GOBBÉ Alain, pour le changement de destination et modification de façades avec démolition d'anciens locaux, 22, rue de Bretagne, accordé le 3 août 2012

GAEC MERIENNE, pour la construction d'une salle de traite et l'extension d'un bâtiment bovin, Les Loges, accordé le 6 août 2012

TIMON Gilles, pour la construction d'un garage, 7, impasse des Violettes, accordé le 10 août 2012

COMMUNE DE SAINT-DENIS-DE-GASTINES, pour la construction d'un silo de stockage de boues, Station d'épuration, accordé le 27 août 2012

BRIERE Paul, pour la création d'un appentis, Les Fougerolles, accordé le 31 août 2012

BRIERE Paul, pour l'isolation bardage bois maison, Les Fougerolles, accordé le 11 septembre 2012

EARL LE SOLEIL LEVANT, pour la construction d'une laiterie, d'une stabulation, de deux nurseries, d'un appentis de stockage, d'un silo et d'un bureau, Le Vivier, accordé le 17 septembre 2012

DENIAU Yves, pour la rénovation d'un hangar et la pose de deux fenêtres de toit, La Louverie, accordé le 22 septembre 2012

COMMUNE DE SAINT-DENIS-DE-GASTINES, pour la création d'un lotissement de 7 lots, Les Prés III, accordé le 1er octobre 2012

EARL HAMEAU, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque, L'Ecorcerie, accordé le 13 octobre 2012

LABBÉ Frédéric, pour la démolition d'une remise, 9, rue Pasteur, accordé le 17 octobre 2012

CHAIGNARD Alice, pour la construction d'un abri, La Géminière, accordé le 24 octobre 2012

LA MAIRIE



Cette belle bâtisse construite en 1886-1887 a, tout d'abord, abrité l'école publique et son pensionnat.

2010-2012

Des travaux conséquents ont été entrepris de septembre 2010 à mars 2012. Après avoir supporté de nombreuses décennies de vie publique, la bâtisse présentait de nombreux signes de faiblesse. Le poids des ans et les milliers de pas qui ont foulé son sol avaient fini par rendre cet équipement vétuste et inadapté aux besoins actuels de nos administrés.



La rénovation de la Mairie est l'aboutissement d'un projet qui s'inscrit dans la continuité de préservation et d'amélioration de notre patrimoine avec le désir de répondre au mieux aux besoins de la population. Ce vaste chantier mené avec Monsieur Jean-Louis TOURNEUX, architecte, est un exemple de réussite de part sa conception et sa réalisation. Nous avons maintenant une mairie qui restera un lieu de travail, d'écoute, de neutralité, de discrétion et d'accessibilité. Suite à une visite du médecin de la prévention en milieu du travail, sa conclusion est d'ailleurs la suivante : « Très belle réalisation architecturale, assurant un confort de travail pour les agents dans des bureaux clairs, spacieux et bien conçus ».

Le 6 octobre 2012, l'inauguration de ce bel édifice a regroupé de nombreuses personnalités du département.





L'après-midi, une porte ouverte était organisée pour les Dyonisiennes et Dyonisiens. Un film retraçant les travaux sur les 18 mois leur était présenté en lieu et place des conseillers municipaux. Puis une visite guidée et commentée leur ont permis de s'approprier l'espace le temps d'un après-midi.

Bilan financier

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
TRAVAUX	866 598,38	DGE	18 300,00
DIVERS (honoraires architecte, bureaux	284 713,54	SUBVENTIONS ETAT Ministère de l'Intérieur	40 928,00
de contrôle, étude faisabilité, amiante, assurance dommages ouvrage, insertions journaux, mobilier, extincteurs, espaces extérieurs,		SUBVENTION EDF SUBVENTION LA POSTE EMPRUNT	9 585,00 10 000,00 750 000,00
panneaux affichage)		AUTOFINANCEMENT	322 498,92
TOTAL	1 151 311,92	TOTAL	1 151 311,92

LA COMMUNE ET SES POMPIERS



LABEL « Employeur partenaire des sapeurs pompiers volontaires ».

La commune mise à l'honneur le samedi 23 juin lors de la journée nationale des sapeurs pompiers.



Quand on est pompier volontaire, on exerce souvent une autre profession. Et il faut donc compter sur la bienveillance de son employeur lorsque le secours vous appelle à la rescousse.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Mayenne a donc décidé de distinguer les employeurs exemplaires en la matière en leur remettant un label « employeur-partenaire des sapeurs pompiers ». Dix employeurs mayennais ont ainsi été distingués, dont Saint-Denis-de-Gastines.

Ce label employeur est destiné à valoriser les employeurs publics ou privés qui font un effort particulier à travers la gestion des sapeurs pompiers volontaires au sein de leur organisation.

Ce label a une durée de validité de 3 ans.

UNE NOUVELLE CASERNE POUR LES SAPEURS POMPIERS

En 2013, le centre de première intervention de Saint-Denis-de-Gastines changera de local.

Un bâtiment spacieux et fonctionnel de 400m² environ, situé 26 avenue de l'Hermitage sera mis à disposition au Service Départemental Incendie par la commune et restera la propriété de la commune. Il est estimé à 102.000 €.



Les aménagements intérieurs et extérieurs seront financés par le Conseil Général - Service Départemental d'Incendie.

La caserne actuelle située rue des sports redeviendra libre. Comme tout bâtiment communal, les élus décideront de sa future affectation.

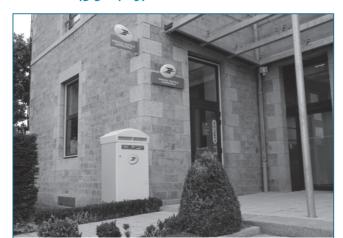
L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



Depuis le 03 mai 2011, l'agence postale communale est tenue par Madame BOURCIER Alexandra.

Employée par la commune, elle vous accueille les : Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 16 H 30 à 18 H 30 et samedi de 10 H 00 à 12 H 00.

Nº tél. 02.43.30.42.57



Les services disponibles dans votre agence postale communale :

- Achat de timbres, enveloppes pré-timbrées et emballage colis,
- Dépôt de votre courrier y compris recommandé,
- Retrait des objets mis en instance par votre facteur,
- Dépôt des procurations courrier,
- Retraits et versements d'argent,
- Emission de mandats cash.

Pour les opérations postales et financières plus spécifiques, vous disposez bien sûr de la présence du bureau de poste d'Ernée, tél. 02 .43.05.96.14.

Depuis mai 2012, un local accueillant et confortable vous attend au rez-de-chaussée de la Mairie.

● VOIRIE 2012



Un programme d'investissement pour un montant HT de 32.738,50 € a été réalisé par l'entreprise STPO pour les voies suivantes :

- chemin rural de la Chaussée (en partie),
- chemin rural des Noés,
- chemin rural le Vivier.
- rue de la Vallée (en partie),
- rue de l'Industrie (en partie),
- rue des Prés,
- impasse du Puits (en partie).

En ce qui concerne le point à temps, le marché a été attribué à l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour un montant HT de 11790 €.

Le savez-vous?

Un agent à temps plein est affecté à l'entretien des voiries communales qui restent très importantes sur notre grande commune rurale (4875 ha).

Longueur des voies communales en kilomètres : 36, Longueur des chemins ruraux en kilomètres : 41.

A Saint-Denis-de-Gastines, les périodes de fauchage et d'élagage en campagne

- Le premier fauchage est réalisé aux mois de mai et juin pour les bermes de voies communales.
- L'élagage des entrées d'agglomération et des sentiers pédestres qui ceinturent le bourg est aussi réalisé au mois de juin.
- Le deuxième fauchage s'effectue aux mois de juillet et août pour les bermes des voies communales et des chemins ruraux.

Nous encourageons les riverains à faucher le long des chemins ruraux et nous les en remercions ; ainsi l'accès à leurs propriétés est propre toute l'année et la visibilité est assurée pour les personnes circulant sur ces chemins ruraux.

• Enfin à partir du mois d'octobre, le fauchage et l'élagage sont exécutés sur l'ensemble des voies communales et chemins ruraux.

Ces travaux s'accomplissent dans un sens donné qui est le même chaque année, avec un départ différé sur 3 ans.

La campagne est divisée en trois sections :

- Voie communale n°8 (VC de L'Ecorcerie) vers la voie communale n°101 (VC de la Rue),
- Voie communale $n^{\circ}101$ vers la voie communale $n^{\circ}107$ (VC de Colombiers),
- Voie communale n°107 vers la voie communale n°8.

Aussi, ne contactez pas le secrétariat de mairie pour bénéficier d'un passage prioritaire. Mais, n'hésitez pas à faucher vous-mêmes les bermes si vous le pouvez.

Ces dernières années, moins de ficelles, de barbelés, de pierres sont jetés sur le domaine public, nous comptons sur vous pour que cela s'améliore encore.

A Saint-Denis-de-Gastines, le curage des fossés

Tous les ans, la commune effectue le curage d'environ 6 kilomètres de fossés ainsi que 6 kilomètres de dérasement (mise à niveau des bermes).

Un contact est pris avec les riverains dans la mesure du possible pour leur proposer de récupérer la terre des fossés. Le transport est pris en charge par la commune. Pour la commodité des chantiers, la terre n'est pas toujours évacuée sur les champs longeant les fossés.

En ce qui concerne les ponts d'entrée de champs, ils peuvent être levés pour les raisons suivantes :

- Diamètre de busage insuffisant < 300 mm
- Buses cassées,
- Absence de buses
- Buses remplies de terre ...

Si les buses neuves et conformes sont fournies et amenées sur place au moment du curage des fossés par les exploitants, la commune se chargera de les mettre en place. (Buses armées avec un diamètre supérieur ou égal à 300 mm ou tuyaux plastiques annelés de même diamètre).

Il peut être envisagé de déplacer ou d'allonger les ponts dans les mêmes conditions.

Nous rappelons l'importance des ponts réalisés avec des buses de diamètre suffisant, cela permet à l'eau de s'écouler et de conserver la profondeur des fossés plus longtemps.

Petits rappels Arbres et haies en limite d'un chemin rural

En ce qui concerne les propriétaires riverains, les arbres et haies plantés en limite d'un chemin rural sont soumis au code rural et de la pêche maritime (art. D161-24) aux termes duquel « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sureté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

Gestion de la voirie communale Le chemin rural

Un chemin rural est une voie du domaine privé de la commune, il appartient à la commune. Un chemin rural n'a pas fait l'objet de procédure de classement (délibération, enquête publique), il est affecté à l'usage public.

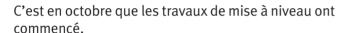
Il est situé hors d'une zone urbaine.

Conservation et surveillance : Code rural R161.14 et R161.15

Il est interdit de nuire à la chaussée des chemins ruraux ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation.

Il est également interdit, sans autorisation du Maire, d'ouvrir des fossés le long des chemins ruraux, d'exploiter des carrières à proximité des chemins ruraux, de rejeter sur les chemins ruraux les égouts des toits ou les eaux usées, d'établir des accès à ces chemins, d'établir des barrages sur les fossés, de procéder à l'émission de nappes fumigènes.

STATION D'ÉPURATION



Ils devraient s'achever au mois de janvier.





TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX



Ecole publique Jacques Prévert



- Travaux de peinture sur toile de verre dans la classe des maternelles et toilette : travaux réalisés par l'entreprise PINCON d'Ernée pour un montant de 3.179,55 € HT.
- Plafonds suspendus classe maternelle et toilette : travaux réalisés par l'entreprise ECM d'Ernée (Souhard Tartivel) pour un montant de 3.142,73 € HT.

- Remplacement des luminaires : travaux réalisés par l'entreprise BOURCIER de Saint-Denis-de-Gastines pour un montant de 581,10 € HT.

Château du bourg

-Travaux de menuiseries extérieures face Nord: travaux réalisés par l'entreprise MURY d'Ernée pour un montant de 4.848,10 € HT.

Restaurant scolaire

-Bardage du pignon côté préau: travaux réalisés par l'entreprise CHARLOT de Saint-Denis-de-Gastines pour un montant 1590 € HT.

Vestiaires foot stade Jean du Couedic

- Changement de 2 fenêtres dans le local rangement : travaux réalisés par l'entreprise ECM d'Ernée (Souhard Tartivel) pour un montant de 1376.44 € HT.

• LE MATÉRIEL



Un budget de 18.804,99 € HT a été réservé aux achats suivants :

- Une chaudière fuel à condensation est installée depuis avril aux services jeunesse- bibliothèque, par l'entreprise GUERIN au prix de 7.237,31 € HT.
- L'alarme incendie a été revue au gîte du Château du bourg par l'entreprise GUERIN pour un prix de 1.786.80 € HT.
- Un aspirateur pour la Mairie a été acheté près d'Hygial Ouest au prix de 2.858 € HT.
- Le service technique s'est vu doté:

d'une bétonnière plaque vibrante acquise près de l'entreprise St Denis Mécanique, d'une ponceuse vibrante, d'un marteau perforateur au prix HT de 5.685,62 €, d'une scie circulaire commandés près de l'entreprise Maillard au prix HT de 1237.26 €.

• AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Dans le cadre du Plan de désherbage mis en place en 2008-2009, les élus continuent progressivement de réfléchir sur la gestion des espaces selon leur degré de visibilité.

En 2012-2013, la dernière phase de rejointoiement des caniveaux sera effectuée par les employés communaux, ce qui permet de réduire le temps de main d'œuvre pour l'entretien et de garder un bourg plus propre, donc plus accueillant pour les dyonisiens, mais aussi pour les visiteurs.

Même si cette année les fleurs annuelles n'ont pas souffert de la sècheresse, notre objectif est toujours de mettre en place plus de vivaces, ce qui limite l'arrosage et permet un entretien plus espacé dans le temps. L'espace « Aux Fleurs de l'Eau » est devenu un lieu de promenade très prisé. Quelques centaines d'arbres et arbustes ont été plantés l'hiver dernier dans la partie basse afin de reconstituer un espace naturel. Un grand merci aux bénévoles qui ont participé à ces plantations et œuvrent toute l'année à l'entretien du jardin, des soirées pleines de richesse, de partage, de savoir faire et de convivialité.

Des animations greffage et écussonnage ont eu lieu au cours de l'année avec succès et une journée « jardin ouvert » a eu lieu en Septembre, même si le nombre de visiteurs était en dessous de notre espérance nous avons passé une journée bien agréable.

Christine MONNIER





LES SERVICES DE LA JEUNESSE



Le Centre de Loisirs

Les horaires

Périodes scolaires Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7 h 30 - 8 h 45 16 h 30 - 18 h 30 Vacances scolaires Tous les jours de 7 h 30 à 18 h 30

Voici les agents qui encadrent vos enfants les mercredis, les matins, midis et soirs ainsi que pendant les petites vacances scolaires :

- M. MAROLLEAU Fabien : directeur des services à la jeunesse
- Melle LEROY Laura: Titulaire du BPJEPS
- Melle LUCAS Déborah : Titulaire du BAFD
- Mme CHENE Jacqueline: Titulaire du BAFA
- Mme LEBLANC Sylvie: Titulaire du BAFA.

De même, pour les vacances d'été, les mêmes agents interviennent secondés par environ 12 vacataires.

Le mois de juillet

91 enfants se sont épanouis autour de différentes activités.

Répartis en trois tranches d'âge, les petits malins, les bidouilleurs et les aventuriers ont pu participer activement à la vie du centre avec cette année une grosse mission : « Aider le touareg à faire un reportage photos sur la France et ses différents paysages. »

Comme l'année précédente, les fins de semaines étaient réservée aux sorties avec notamment :

- Une sortie plage
- La participation au festival Rockyssimômes
- Des sorties piscine à Gorron et au parc aquatique d'Evron
- Sortie au parc d'attraction « Papéa city »
- Une sortie cinéma

Les veillées furent reconduites :

- une veillée contes mimés destinée aux 3-5 ans avec quelques jeux et un barbecue,
- pour les plus grands une veillée-nuitée. En effet, après la grande soirée boum, les enfants ont dormi au centre de loisirs et quel bonheur de prendre son petit déjeuner entre copains avec de la bonne baguette bien fraîche.
- Enfin, une veillée avec différents jeux, chants et danses.

Trois camps se sont déroulés pendant ce mois de iuillet.

Chez les petits malins

8 enfants ont découvert l'univers du poney avec le brossage, le montage du poney. Ils ont aussi pu explorer la nature et l'environnement... 3 jours remplis de bons souvenirs pour les 3-5 ans.

Chez les bidouilleurs

11 enfants de 6 à 8 ans sont partis une semaine à La Jaille Yvon. Les enfants ont pu faire de l'accrobranche, de l'équitation, de la sarbacane et une course d'orientation ... Bon accueil pour les activités. Le site était agréable.

Chez les aventuriers

12 enfants de 9 à 12 ans sont partis à Jullouville. Dans un cadre agréable, ils se sont initiés au catamaran et à l'équitation. Ils ont pu profiter des jeux de plage de la mer ainsi et des veillées.

Les parents ont pu s'exprimer, suivre le déroulement du centre, voir leurs enfants à travers différentes photos, s'informer près des animateurs. Ce lieu convivial, appelé « espace parents » devient de plus en plus le passage obligatoire des parents conduits par leurs enfants, le quotidien dans cette salle fait partie de la vie du centre.

Pour clôturer ce mois, parents et enfants avaient rendez-vous à la salle des fêtes : des jeux de casino étaient installés pour faire gagner de l'argent aux enfants, de payer un billet d'avion pour le touareg et sa femme. Pour conclure, les parents étaient invités à un spectacle pour découvrir chants, chorégraphies, spectacles...

Projets 2013

Le périscolaire

Continuer à mettre en place des activités autonomes pour les plus grands. Faire de la décoration pour les différents temps forts des autres services.

(Ex : restaurant scolaire pour la semaine du goût)

Le centre de loisirs

Continuer la sensibilisation des enfants sur le handicap et la sécurité routière. Mettre des semaines à thèmes (musique, voyage dans le temps, expérience...). Reconduire les camps à la mer...

L'équipe d'animation remercie les élus et les parents pour la confiance qui lui a été accordée. Elle espère répondre aux différentes attentes et donne rendezvous aux enfants au centre de loisirs pour l'année 2013 pour encore plus d'aventures et de surprises!!!

Les sentiers pédestres

Dans le cadre de sa formation BPJEPS, Mademoiselle LEROY Laura a mené, tous les mercredis de l'année 2012, avec un groupe d'enfants un projet qui est abouti.

N'hésitez pas à vous rendre sur les sentiers qui ceinturent l'agglomération.

Les dessins réalisés par les enfants du centre sont mis en évidence sur des pupitres financés par la Communauté de Communes de l'Ernée. En effet, après une présentation convaincante près des élus communautaires, cette action a pu voir le jour.

Merci à tous.



Les horaires

Périodes scolaires					
Mercredi Samedi 13 h 30 - 18 h 30 10 h 00 - 14 h 00					
Vacances scolaires					
Tous les jours de 9 h oo à 12 h oo et de 13 h 30 à 18 h 30					

Cela fait maintenant plus de 10 ans que le service jeunesse accueille les jeunes dyonisiens de 12 à 18 ans. Le but de ce service est d'accompagner ces derniers dans leurs projets et de leur proposer des activités au plus près de leurs attentes et de leurs envies.

Constatant que les enfants quittant le centre de loisirs n'osent pas franchir la porte du service jeunesse, l'animateur Fabien propose des journées « mini ados » qui se déroulent certains mercredis ou jours de vacances scolaires. 14 jeunes sont venus s'ajouter aux 87 déjà inscrits. Les temps forts sont :

- Des activités gratuites comme les tournois et échanges sportifs ou culturels avec les communes environnantes, l'espace Internet, montage photo/vidéo, activités manuelles, le baby-foot, le billard, tournoi de console...
- Des sorties patinoire, paintball, space laser, karting, bowling, cinéma aux vacances scolaires à des prix minimes afin d'attirer le maximum de jeunes.
- Un atelier « argent de poche » mis en place en février, avril et juillet pour les 16-18 ans. Il s'agit de la mise en place de petits chantiers ouverts aux ados qui, en contrepartie reçoivent une rémunération de 15 € par intervention de 3 heures. Les jeunes peuvent cumuler jusqu'à 3 demi-journées.
- Un atelier déco pour le festival du « Foin de la rue » a vu le jour : 10 jeunes ont pu construire et peindre l'ancien logo du festival. Pour ce projet, ils ont rempli un dossier de subvention dans le cadre de J-Nove de la CAF. Ils ont reçu une subvention de 150 €.
- 10 autres jeunes ont mis en place un atelier graff avec un intervenant. Ils ont aussi en parallèle de ce projet, rempli un dossier de subvention dans le cadre de J-Nove de la CAF. Ils ont reçu une subvention de 450 €.



- En juillet, 8 jeunes sont allés participer au championnat départemental de caisses à savon à Laval. Un projet préparé depuis avril de la construction de leur engin jusqu'aux différentes courses, les jeunes dyonisiens n'ont pas eu froid aux yeux en finissant à des places honorables pour cette cinquième année.

Cet été, deux autres camps ont eu lieu. Le premier s'est déroulé en juillet : 12 ados de 12 à 14 ans sont partis à Jullouville. Dans un cadre agréable, ils se sont initiés au catamaran et à l'équitation. Ils ont pu profiter des jeux de plage et de la mer ainsi qu'aux différentes veillées. Une première pour les 12-14 ans

- En août, ce sont les 15-18 ans qui sont allés à Saint-Malo pour pratiquer différents jeux de plage sans oublier les veillées. Chacun s'est investi, de la préparation des repas à l'animation de groupe.

Projets 2013

- Mettre en place des actions d'autofinancement (lavage de voitures) pour partir à un séjour ski en février 2013.
- Organisation d'un séjour ski pour la semaine du 23 février au 2 mars 2013.
- Reconduction de « l'atelier déco » pour le festival « Au foin de la rue ».
- Augmenter les échanges intercommunaux et programmer des actions pour valoriser encore plus la commune.
- Participer au championnat départemental de caisses
- Reconduire les camps à la mer pour les 12-14 ans et 15-17 ans.
- Remettre en place des opérations « Argent de poche » pour les 16-18 ans.
- Et bien d'autres actions émanant des idées de chacun...

Contact : Fabien MAROLLEAU
Tél : 02 43 32 11 26
Portable : 06 68 16 55 66

• Le conseil municipal des enfants

ANNEE 2011-2012 LES BILANS

Réalisations de la commission environnement : Budget attribué 1500 €

La commission environnement a recherché des modèles de cabanes à oiseaux, hérissons et coccinelles afin de les présenter aux élèves de CM1 et CM2 des deux écoles. Les élèves les ont ensuite fabriqué sur le temps scolaire. Chaque élève a pu prendre des mesures, assembler et clouter les différentes cabanes. Enfin, les élus de cette commission ont installé les nichoirs dans les sentiers pédestres et les cabanes à hérissons et coccinelles au jardin inter-générationnel.

L'autre projet de cette commission était la réalisation de l'affiche du pique nique familial au jardin intergénérationnel.

Réalisations de la commission loisirs / sécurité : Budget attribué 1500 €

La commission loisirs/sécurité a tout d'abord fait venir un spectacle de Noël en décembre à la salle des fêtes, pour les deux écoles de la commune. Tous les élèves maternelles et primaires ont apprécié le spectacle de la troupe « Du moulin en herbe ».

Après validation, les conseillers enfants ont acheté 2 ranges vélos pour le bourg.

Ils ont souhaité une ouverture dans le grillage pour accéder plus rapidement à la salle de judo et au Coccimarket pour les piétons. Ce projet a été refusé car la pente était trop importante, les règles d'accessibilité n'étant pas respectées.

Ils ont organisé un cross pour tous les élèves primaires de la commune. Ils ont d'abord calculé les distances à parcourir puis sont allés sur le terrain afin d'établir les différents parcours. Ils ont commandé des coupes et médailles ainsi que le goûter pour récompenser l'ensemble des participants.

Leur dernière action consistait à demander que la bibliothèque devienne médiathèque. Faute de place et de temps, ce projet n'a pas pu être réalisé.

Merci aux élus de l'année 2011-2012 :

BEDOUET Delphine, BRARD Tristan, DOITEAU Dorian, FORÊT Maxime, FREARD Charles, GENEVRAIS Laura, GONTIER Antonin, PIGNON Elliott, PHILLIPS Harry, ROYER Salomé.

DEJA 5 ANNEES D'EXISTENCE

Les nouveaux conseillers enfants de l'année 2012/2013:

DOITEAU Dorian, DOUIS Yvan, GONTIER Antonin, FORÊT Maxime, LEMARECHAL Titouan, MEZERETTE Armelle, RENAULT Simon, ROYER Salomé, QUINETTE Malaury.



Le mercredi 14 novembre, les élus enfants ont choisi leur commission en rapport avec leurs promesses électorales.

SECURITÉ / HANDICAP

Dorian, Antonin, Simon, Titouan.

LOISIRS / ENVIRONNEMENT

Armelle, Salomé, Malaury, Maxime, Yvan.

1 - Projets de la commission sécurité / handicap:

- Mettre des places handicapées dans le bourg,
- Mettre des bancs sous les abris bus,
- Mettre des miroirs de visibilité à certains carrefours du bourg,
- Mettre un abri bus au château du bourg.

2 - Projets de la commission loisirs / environnement

- Reconduire un spectacle de Noël pour les élèves des deux écoles de la commune,
- Organiser une chasse aux œufs au jardin intergénérationnel,
- Reconduire l'organisation d'un cross pour les deux écoles primaires,
- Mettre des jeux dans les deux écoles,
- Faire un parcours de santé au jardin intergénérationnel,
- Réfléchir sur l'aménagement d'un skate parc,
- Mettre des fleurs autour de l'étang,
- Installer un terrain de pétanque au jardin intergénérationnel.
- Voir avec la bibliothèque pour avoir des DVD en prêt.

Restaurant scolaire

- La rentrée 2012 au restaurant scolaire s'est faite avec un effectif légèrement inférieur à l'année précédente, conséquence de la diminution du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Denis-de-Gastines.
- Point fort en octobre : La semaine du goût, du 15 au 19, sur le thème « Les Antilles». A noter que cette semaine était ouverte aux enfants qui ne fréquentent pas habituellement le restaurant. 65 repas supplémentaires ont été servis. Le poisson et les fruits exotiques étaient au menu. Quelle surprise pour les enfants (qui ne connaissent pas à l'avance le menu) de voir dans l'assiette un steak de requin, un sauté de porc aux litchis, une paëlla antillaise, une poêlée exotique, de prendre un apéritif (sans alcool) avec des toasts aux crevettes.
- Merci aux cuisiniers pour la qualité et l'originalité des menus et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette semaine.
- Des repas à thème seront mis en place au cours de l'année (Noël...).

Sécurité incendie

- Le 13 novembre, une opération d'information incendie et de mise en situation d'évacuation a eu lieu au moment du repas. Il s'agissait pour le personnel et les enfants de bien « appréhender » les consignes en cas d'incendie données par Monsieur GOURDET Didier, formateur SSIAP.
- Un exercice similaire est programmé en décembre au centre de loisirs.

BIBLIOTHÈQUE



Rue de Cheverus - 53500 St Denis de Gastines Tél : 02 43 30 26 90 bibliothequestdenisdegastines@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi: 10 hoo à 11 hoo Mercredi: 10 hoo à 12 h30 et de 14 hoo à 17 hoo Samedi: 10 hoo à 12 h30

La bibliothèque est accessible à tous.

L'abonnement pour un an est gratuit. Après avoir rempli un formulaire d'inscription, une carte est remise au nouveau lecteur, celui-ci devra la présenter à chaque passage à la bibliothèque. La durée du prêt est de 3 semaines.

Pour les enfants

Les albums, les romans, les contes, les bandes dessinées, les mangas...

Les documentaires et revues sur les sciences, les techniques, les animaux, le sport.

Pour les adultes

Les romans, les policiers, le fantastique, les gros caractères, les bandes dessinées...

Les livres sur les arts, la décoration, les sports, la médecine, l'histoire, les voyages, la cuisine...

Mais aussi

Les livres sur la région.

Les revues et abonnements : La maison écologique, Géo, Système D, Réponse à tout, Cuisine&vins.

Les animations proposées à la bibliothèque :

Scolaires

Les écoles bénéficient gratuitement des services de la bibliothèque; ainsi les classes de la commune sont accueillies une fois par mois pour emprunter des livres, écouter des histoires, faire des recherches documentaires.



Petite enfance

Une fois par mois, les assistantes maternelles assistent aux séances « Bébé Lecteur » avec les petits : on lit, on chante, on partage, on écoute...

Résidence Bellevue

Un dépôt de livres est effectué chaque mois. Environ 40 livres sont empruntés par les résidents.

Expositions et spectacles

La bibliothèque vous invite à des spectacles, des lectures, des expositions, des déplacements sur des salons de livres pour petits et grands.

En 2012

Spectacle sur les marionnettes, accueil d'une conteuse, déplacement sur le salon du livre jeunesse à Fougères et sur le salon de la BD à Changé, participation au prix bull'gomme 53.

Expositions sur:

Lecture retrouvée, marche et randonnée, les jeux.



Lecture de Noël, concours de dessin, animations avec le centre de loisirs...

Le renouvellement des collections s'effectue grâce :

- Aux prêts de la bibliothèque départementale,
- A la Communauté de communes,
- Aux achats financés par la commune, concertés par l'équipe,
- Aux dons.

Afin de permettre une bonne rotation des livres, 2 navettes parcourent le Pays de l'Ernée chaque mois.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas venir rencontrer l'équipe de la bibliothèque.

« Chacune de nos lectures laisse une graine qui germe »

Jules Renard

LES INFOS QUI NOUS FACILITENT LA VIE



Assistantes maternelles

Vous recherchez une assistante maternelle pour accueillir votre enfant?

Connectez-vous sur le site du Conseil Général : www.assistantsmaternels53.fr.

Un service utile et facilement accessible pour vous guider dans vos recherches.

Pour les parents qui ne disposent pas d'une connexion à internet, voici la liste des assistantes maternelles sur Saint-Denis-de-Gastines :

Mme **BEDOUET Annie** - 3, rue des Lavandières

Mme CHRETIEN Maud - 16, rue de Bretagne

Mme DUPUY Audrey - 11, rue de la Vallée

Mme LHUISSIER Michelle - La Blanche Noe

Mme MAREAU Florence - 44, rue de Bretagne

Mme MARTIN Léone - 9 rue de la Fontaine

Mme MOULE Nadia - 28, rue des Roses

Mme PAILLARD Christine - La Grulière

Mme PERRIER Rachel - La Rostière

Mme **ROBLIN Sylvie** - 8, Impasse des Violettes

Mme VALENTIN Anita - 24, rue de Bretagne

Nom de la démarche	Où s'adresser	Description de la démarche	Remarque
Demande de carte d'identité	A la Mairie	Pièces à fournir: 2 photos d'identité récentes, 1 justificatif de domicile Extrait d'acte de naissance avec filiation complète, l'ancienne carte d'identité ou une déclaration de perte ou de vol	Présence de l'intéressé indispensable Gratuit (sauf en cas de perte ou de vol 25 € en timbres fiscaux) Délai 2 à 3 semaines
Demande de passeport	Mairie d'Ernée	Contacter la Mairie d'Ernée pour connaître les pièces nécessaires	Présence de l'intéressé indispensable
Demande de carte grise	A la Préfecture	Justificatif d'identité et de domicile Documents relatifs au véhicule	Le prix est en fonction de la puissance de la voiture et de l'année de mise en service
Acte de naissance, de mariage, de décès	A la Mairie du lieu de naissance, de mariage, de décès	Livret de famille et/ou pièce d'identité	Par courrier : Préciser la filiation complète et joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour la réponse
Carte d'électeur	A la Mairie	Pièce d'identité et justificatif de domicile	Les inscriptions sont effectuées jusqu'au 31 décembre
Autorisation de sortie de territoire	A la Mairie	Livret de famille, carte d'identité du mineur	Présence d'un parent indispensable
Demande de célébration de mariage	A la Mairie	Un recueil contenant toutes les informations sur les formalités à accomplir est à votre disposition à la Mairie	Le mariage doit être célébré au domicile ou à la résidence de l'un des époux
Recensement militaire	A la Mairie	Livret de famille	Vous devez vous faire recenser dès le jour de votre 16ème anniversaire
Eau	A la Mairie	Lors de votre arrivée ou de votre départ dans votre logement, contacter la Mairie	

Le Relais

Mise en Place de Conteneurs pour la collecte des textiles

La Communauté de Communes de l'Ernée intensifie le nombre de points de collecte des textiles et maroquineries.

Un peu partout sur le territoire de la Communauté de Communes de l'ERNEE, 14 conteneurs « Le Relais » sont accessibles en libre service et « acceptent » même les textiles et chaussures abîmés. Ils se trouvent généralement dans les déchèteries, sur les parkings de supermarché ou près des conteneurs de tri sélectif.

De nouveaux conteneurs seront mis en place progressivement sur les communes du territoire.

Le saviez-vous?

Les textiles récupérés par Le Relais de Bretagne seront :

- soit revendus à petit prix s'ils sont encore « portables »,
- soit utilisés comme chiffons pour les entreprises,
- soit recyclés en METISSE, un nouvel isolant utilisé pour les habitations.

Donc, même si vos textiles et chaussures sont très abîmés n'hésitez pas à les déposer dans le conteneur, une solution sera trouvée pour leur donner une seconde

vie....

Les animations scolaires

11 classes du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée ont participé à des animations scolaires sur la thématique des déchets.

2 prestataires se partagent les animations sur le territoire : ID Environnement et Bobo planète.

Les élèves ont pu notamment différencier les diverses familles de déchets, leur recyclage et leur tri. La prévention des déchets a également été abordée avec une mise en situation des enfants comme clients de supermarché et devant acheter malin c'est-à-dire choisir des produits plus réducteurs de déchets que d'autres.

Les prestataires abordent aussi le compostage,





action de prévention des déchets. Des jeux sur le tri et le recyclage des déchets ont permis aux enfants de mettre en pratique le geste « je trie, j'ai tout compris ».

La Communauté de Communes de l'Ernée lance un appel à candidature à toutes les écoles du territoire qui souhaiteraient inscrire une ou plusieurs classes à des animations pour l'année scolaire 2012-2013.

Le broyage

Les déchets verts représentent près de 30 % des ordures ménagères produites. Le broyage permet de réduire par 3 le volume de vos déchets verts et ainsi d'en valoriser une partie, en l'occurrence les branchages peuvent être utilisés en paillis.

Afin de limiter les transports des déchets verts en déchèterie qui ensuite sont acheminés à la plate forme de compostage du territoire, le broyage de quartier peut être l'une des alternatives.

Pour cela, la Communauté de Communes de l'Ernée a organisé trois demi-journées broyage dans trois communes du territoire qui consistait à mettre à disposition des particuliers un broyeur afin de leur permettre de broyer leurs branchages.

Ce broyage s'est effectué généralement sur une place ou dans un lotissement de la commune. Vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter le service ordures ménagères de la Communauté de Communes de l'Ernée.







Foyers témoins

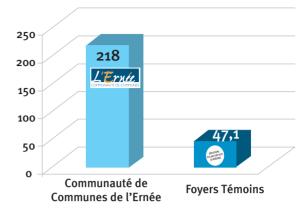
La Communauté de Communes de l'Ernée a lancé depuis novembre 2011 l'opération Foyers Témoins consistant à évaluer la production de déchets de foyers volontaires durant 6 mois en appliquant un ou plusieurs gestes de réduction des déchets, par exemple :

- application du Stop pub,
- boire l'eau du robinet,
- faire du compostage,
- acheter malin et moins emballés,

- ...

Quelques chiffres permettent déjà de mettre en évidence qu'il est facile de réduire sa production d'ordures ménagères de près de 80 % !!!

Poids moyen d'ordures ménagères résiduelles en kg/hab/an



LES IMITER, C'EST TOUT GAGNER!

Le compostage en restauration collective

3 communes du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée ont décidé de pratiquer le compostage au niveau de leur cantine municipale.

En effet, les responsables des cantines compostent les déchets liés à la préparation des repas (épluchures, coquilles d'œufs,...) et les restes de repas. Un apport carboné venant des espaces verts de la commune est ajouté au compost.

Leurs efforts ont ainsi permis d'éviter plus de 2 tonnes de déchets fermentescibles de se retrouver dans les ordures ménagères.



• Privilégions le compostage à domicile!

Un reflexe simple, écologique et économique.

D'usage facile, vous pouvez composter vos déchets verts et vos déchets de cuisine vous-même, et ainsi réduire le tonnage d'ordures ménagères collectées et obtenir votre compost pour des plantations en bonne santé.

La Communauté de Communes de l'Ernée vous propose notamment :



un composteur de 280 L au prix de 20 € TTC.



et un composteur bois de 300 L pour le même prix.

Les avantages d'un composteur :

- compost à l'abri des aléas climatiques et hors de portée des animaux,
- compostage plus rapide.

Alors n'hésitez pas et renseignez-vous au bureau du service déchets : 02 43 05 24 53 et E-mail : lquentin-cclernee@wanadoo.fr

● HORAIRES OUVERTURE 2013 - DECHETTERIE



	—— IANVIER			- IUILLET	
4 ^{ème} week-end	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		Tous les samedi	s	de 11 H à 12 H
Vendredi	25 Janvier	de 15 H 00 à 16 H 30	4 ^{ème} week-end		
Samedi	26 Janvier	de 15 H 00 à 17 H 00	Vendredi	26 Juillet	de 15 H 00 à 16 H 30
	FEVELED		Samedi	27 Juillet	de 11 H 00 à 12 H 00
4 ^{ème} week-end	—— FEVRIER				et 15 H 00 à 17 H 00
Vendredi	22 Février	de 15 H 00 à 16 H 30		—— AOUT –	
Samedi	23 Février	de 15 Hoo à 17 Hoo	Tous les samedi		de 11 H à 12 H
	J	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	4ème week-end	3	40 11 11 4 12 11
àme I I	MARS		Vendredi	23 Août	de 15 H 00 à 16 H 30
4 ^{ème} week-end	22 Mars	do 45 1100 à 46 1100	Samedi	24 Août	de 11 H 00 à 12 H 00
Vendredi Samedi	22 Mars 23 Mars	de 15 H oo à 16 H 30 de 15 H oo à 17 H oo			et 15 H 00 à 17 H 00
Sameur	23 Mais	de 15 n 00 a 17 n 00		CEDTEMBD	-
	AVRIL -		Tous les samedi	—— SEPTEMBR	de 11 H à 12 H
Tous les samed	dis	de 11 H à 12 H	4ème week-end	3	de 11 11 a 12 11
4 ^{ème} week-end			Vendredi	27 Sentembre	de 15 H 00 à 16 H 30
Vendredi	26 Avril	de 15 H oo à 16 H 30	Samedi		de 11 H 00 à 12 H 00
Samedi	27 Avril	de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00		·	et 15 H oo à 17 H oo
Fermé le Lun	di 1 ^{er} Avril	ct 13 1100 a 17 1100		OCTORRE	
	84.61		4 ^{ème} week-end	—— OCTOBRE	
Tous les samed	MAI -	de 11 H à 12 H	Vendredi	25 Octobre	de 15 H 00 à 16 H 30
4 ^{ème} week-end	113	dc 11 11 d 12 11	Samedi	26 Octobre	de 15 H oo à 17 H oo
Vendredi	24 Mai	de 15 H 00 à 16 H 30			ac 15.1.00 a 17.1.00
Samedi	25 Mai	de 11 H 00 à 12 H 00		NOVEMBRI	E ———
		et 15 H oo à 17 H oo	4 ^{ème} week-end		
	HHM		Vendredi		de 15 H oo à 16 H 30
Tous les samed	——— JUIN – lis	de 11 H à 12 H	Samedi	23 Novembre	de 15 H 00 à 17 H 00
4 ^{ème} week-end		40 11 II W 12 II		— DECEMBRI	
Vendredi	21 Juin	de 15 H 00 à 16 H 30	4 ^{ème} week-end		
Samedi	22 Juin	de 11 H 00 à 12 H 00	Vendredi	27 Décembre	de 15 H 00 à 16 H 30
	·	et 15 H oo à 17 H oo	Samedi	28 Décembre	de 15 H 00 à 17 H 00

LA DECHETTERIE EST OUVERTE TOUS LES LUNDIS DE 16 H 30 A 17 H 30 OUVERTE LES SAMEDIS DE 11 H A 12 H D'AVRIL A SEPTEMBRE

TARIFS COMMUNAUX 2013



LOCATION SALLE GEORGES CHRÉTIEN

Personnes physiques et morales de Saint-Denis-de-Gastines	
Bal	99,53
Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 personnes Prix par personne au-dessus de 50	159,13 1,12
Banquet, Repas de société, Soirée Familiale, Buffet	159,13
Concours de cartes, loto, tombola : Petite salle seulement Toute la salle	70,14 99,53
Vin d'honneur Sans départ de mariage Avec départ de mariage	60,50 89,93
Réunion, Assemblée Générale (Sociétés) Réunion, Assemblée Générale (Privés)	55,60 89,83
Spectacles de variétés (par jour) (pièces de théâtre, boum)	109,35
Repas de famille le lendemain d'un mariage ou d'une communion	88,83
Soirée dansante des Ainés par soirée	33,71
Sono : chèque caution Sono : location	301,62 40,05

Personnes physiques et morales extérieures

CATCHEUICS	
Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 personnes Prix par personne au-dessus de 50	276,04 1,12
Banquet, Repas de société, Soirée familiale, buffet : Location de base - jusqu'à 100 personnes Prix par personne au-dessus de 100	408,08 1,12
Vin d'honneur Sans départ de mariage Avec départ de mariage	112,05 163,05
Réunion, Assemblée Générale	132,96
Spectacle de variétés (pièces de théâtre) par jour	163,05
Repas de famille le lendemain d'un mariage	163,05

Les consommations d'électricité seront facturées aux utilisateurs. Un relevé sera fait avant et un autre après la manifestation. Facturation suivant tarifs EDF en référence aux factures reçues pour les mêmes périodes.

INDEMNITÉS SALLE GEORGES CHRÉTIEN

Pour vaisselle cassée ou manquante :	
Plat inox	15,83
Plateau	24,80
Verre, tasse, assiette, couvert, autres	2,21
Chèque caution pour nettoyage des salles, appareils de cuisine et rangement matériel, ou	200,00
Pour inoccupation de la salle le jour fixé au calendrier (non annulé 2 mois avant le jour)	200,00

VOIRIE

Vente de vieux chemins ruraux : En limite de propriété	0,39
Rassemblement de 2 pièces	0,44
Elargissement et redressement de voies communales :	
Indemnité globale de terrain	0,55
Indemnité de clôture (ml)	0,70

LOCATIONS DE RÉSERVES FONCIÈRES

MONNIER Rémy - La Gare	19,23

BÂTIMENTS COMMUNAUX

CHAUFFAGE ET LOCATION

Frais de chauffage - recouvrement près de l'occupant
Logement de fonction rue de la Gare
de l'école
maternelle
Location salle des sports (prix de l'heure)
11,65

LOCATION DE TERRAIN (Droits de place)

Droits de place :	
Marchand ambulant:	
- de o à 20 m²	8,84
- plus de 20 m²	17,78
- forfait annuel	44,40

INDEMNITÉS

Bibliothèque (par personne pour toutes les permanences)	401,47
Gardiennage de l'église (annuelle)	420,17
Chaussures, vêtement de travail (le personnel communal)	85,72

LOCATION MATÉRIEL ET MOBILIER

Ancienne vaisselle par 50 couverts (Forfait)	16,08
Indemnité vaisselle cassée ou manquante	1,08
Tables (aux dyonisiens) Chaises (aux dyonisiens) - la dizaine	3,44 7,32
Matériel : La barrière La photocopie noir et blanc A4 et A3	1,43
- aux particuliers - aux associations	0,30 0,10
La photocopie couleur A4 et A3 : - aux particuliers - aux associations	1,50 1,00

SERVICE FUNÉRAIRE

Concession:	
30 ans	125,23
50 ans	172,54
Concession colombarium 15 ans	280,00
Taxe Funéraire :	
Location caveau provisoire par jour	1,10
Assistance à la mise en bière quand il y a transport hors de la localité de décès ou de dépôt	22,39
Assistance à l'exhumation d'un corps, à sa translation et à sa réinhumation	22,39

SERVICE DES EAUX

Abonnement - Redevance fixe (par semestre)	28,02
De o à 200 m³	1,39
De 201 à 500 m³	0,93
De 501 à 1 000 m³	0,70
Au-delà de 1 000 m³	0,53
Fonds départemental pour l'eau	
De o à 6 ooo m³	0,2851
De 6 001 à 24 000 m³	0,2281
De 24 001 à 48 000 m³	0,171
De 48 001 à 100 000 m ³	0,1139
Au-delà de 1 00 000 m³	0,0569

EAU - TRAVAUX SUR RÉSEAU

Branchement principal - forfait de 5 mètres - mètre linéraire supplémentaire	441,41 9,95
Déplacement de compteur : - forfait de 5 mètres - mètre linéaire supplémentaire	104,57 9,95
Compteur à remplacer - diamètre 15 ou 20	84,55
Réinstallation d'un compteur suite à résiliation d'abonnement	104,56
Remplacement couvercle de citerneau	17,86

SERVICE ASSAINISSEMENT

Taux pollution domestique (prix fixé par l'agence de l'eau)

Taux réseau de collecte (prix fixé par l'agence de l'eau)

Taxe assainissement
Abonnement semestriel

O,67
25,75

TRAVAUX SUR RESEAU

Extension ou raccordement
- moins de 50 mètres
173,21
- plus de 50 mètres
Tous les travaux à la charge du demandeur

Suite aux travaux obligatoires de mise en conformité à la station d'épuration, les élus ont instauré un abonnement pour les abonnés au réseau d'assainissement collectif à compter du 01/01/2012.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Fournitures scolaires (par élève)	37,68
Classe Découverte (par élève)	16,90
Cadeau de Noël (par enfant)	14,35

	Tarif* 1	Tarif* 2	
Périscolaire par enfant (forfait semaine)	5,00	5,20	
•		,	
Garderie scolaire			
enfants de la commune ou scolarisés à ST DEN	IIS		
Un enfant	3,50	3,54	
Deux enfants	6,50	6,57	
Trois enfants	8,87	8,96	
Par enfant en plus	2,40	2,45	
enfants hors commune et non scolarisés à ST	DENIS		
Un enfant	4,34	4,38	
Deux enfants	7,73	7,80	
Trois enfants	9,83	9,93	
Par enfant en plus	2,40	2,45	
Centre aéré			
	-1116		
par enfant de la commune ou scolarisé à ST DI		(-	
Semaine de 4 ou 5 jours	52,16	52,67	
Semaine de samp (soule) renas sampris	16,74	16,89	
Semaine de camp (seule) repas compris Semaine de camp si 5 jours de présence en plus	128,17 106,19	129,44	
Semaine de camp de 3 jours	89,51	107,23 90,38	
Semaine de camp de 3 j/+ 2 j. la même semaine	106,19	107,23	
, -, ,	-	10/,25	
par enfant hors commune et non scolarisé à S'		-, 6,	
Semaine de 4 ou 5 jours Semaine incomplète par jour	54,10 18,62	54,64 18,80	
Semaine de camp (seule)	158,99	160,57	
Semaine de camp si 5 jours de présence en plus	130,10	131,38	
Semaine de camp 3 jours	109,14	110,21	
Semaine de camp de 3 j. + 2 j. la même semaine	130,10	131,38	
Semanie de eamp de 5 j. · 2 j. la meme Semanie	1,0,10	2)2,)0	
Service jeunesse			
Cotisation annuelle	10,40	11,48	
- Cotisation ponctuelle par activité			

*Tarif 1 : Revenus non soumis au barème de l'impôt (justificatif feuille d'impôt à fournir au secrétariat) Tarif 2 : Revenus soumis au barème de l'impôt

REGLEMENT DE SECURITE



CONTRE L'INCENDIE RELATIF AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Ce règlement s'applique à tous les organisateurs de manifestations : Assurer la sécurité du public, par - un ou des agent(s) de sécurité qualifié(s) (SSIAP)

ET/OU

- une ou des personne(s) majeure(s) désignée(s).

ETABLISSEMENT	SERVICE DE SECURITE INCENDIE	SERVICE DE REPRESENTATION
	Section IV du chapitre XI du livre titre 1 ^{er}	Qui vient en complément du service de sécurité incendie. Il ne peut être distrait de ses missions spécifiques.
1ère catégorie de plus de 3000 personnes	Agents de sécurité incendie conforme à l'article MS 46	1 SSIAP 2 2 SSIAP1 majorés d'un SSIAP 1 à partir de 6000 personnes par fraction supplémentaire de 3000 personnes
1ère catégorie de 1501 à 3000 personnes	Agents de sécurité incendie pouvant, par dérogation aux dispositions de l'article MS 46 (§2) être employés à d'autres tâches.	1 SSIAP1
2ème catégorie avec espace scénique intégré ou adossé et décors de catégorie M2 ou classés C-s2, do ou bois classé M3	Un agent de sécurité incendie et deux personnes désignées qui peuvent toutes les deux être employées à d'autres tâches	1 SSIAP1
2 ^{ème} et 4 ^{ème} catégories avec espace scénique intégré ou adossé et décors de catégorie M2 ou classés CS2, do ou bois classé M3	Deux personnes désignées qui peuvent toutes les deux être employées à d'autres tâches.	1 SSIAP1
Autres établissements	Une personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches	Aucune disposition à prévoir

La commune loue ses salles pour des manifestations (associations, écoles, spectacles, conférence...) ou pour des évènements familiaux. La réglementation concernant ces établissements recevant du public et autres établissements de plein air, définit le service de sécurité que l'organisateur est tenu de mettre en place en fonction, à la fois du type et classement d'établissement, de l'utilisation ou non de l'espace scénique et du nombre de participants à la manifestation. Or la mise en place du service de sécurité exige la présence de personnes désignées par l'organisateur ou d'un ou plusieurs SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes).

Aussi, le conseil municipal, afin d'encourager les organisateurs de manifestations, les bénévoles qui contribuent largement à l'animation de la commune, a pris en charge des formations de personnes désignées sur 2 sessions au mois de mars 2012.



Les associations présentes étaient :

- L'ADASSC,
- Les AFN,
- L'Amicale Gastinaise,
- Au Foin de la Rue
- Le Basket,
- Le Club des Aînés,
- Le Comité des Fêtes,
- Le Football,
- L'OGEC

D'autres sessions pourront être organisées.

• ÉTAT CIVIL



Naissances

2011

HASLÉ Nolann, 22, rue de Normandie, 25 novembre GOSSET Freya, 3, rue de Normandie, 22 décembre

2012

LEBLANC Noah, 17, impasse du Ruisseau, 9 janvier JULIÉ Capucine, Beaudouet, 4 février GUILLAUME Lilou, 2, impasse du Ruisseau, 30 mars MAREAU Maxence, La Pinsonnière, 2 avril BRIÈRE Nolyan, 13, impasse du Ruisseau, 21 mai PAROUX Romain, 13, rue des Sports, 29 juillet ROUSSELET Baptiste, 2, imp. de la Source, 18 octobre CHARLOT Lola, 8, avenue de l'Hermitage, 27 octobre

Mariages



18 février 2012

POUSSIN Thierry et POTIER Magalie

1, rue des Anciens Combattants

31 mars 2012

BAHIER Patrick et BÉRANGER Nicole

Neuville

26 mai 2012

ROUX Jean-Sébastien et CLAUDOT Marjorie

Le Haut Rigardon

2 juin 2012

CHEMINEAU Eric et DAGUIER Caroline

Le Bas Champorin

21 juillet 2012

MONNERIE Cyril et HAMEAU Delphine

La Tuberie

1 septembre 2012

LEGROS Sylvain et LEMÉTAYER Julie

24, rue de Bretagne

20 octobre 2012

DUFFAULT Jean-Christophe et MICHELON Alexandra

13, rue de l'Aubépine

Décès

(42 décès dont 24 à la Maison de retraite, en caractères gras)

2011

14 novembre M. LE FEUVRE Joseph, 10, rue Beauséjour

20 novembre Mme DENIAU Germaine

1 décembre Mme BAZIN Elise née CROCHET 14 décembre Mme MOYON Madeleine née BOULAY

21 décembre M. PELÉ Alexandre, 9, place des Tilleuls

2012

23 janvier M. Didier HAVARD, La Bidetterie

2 février Mme GESTEAU Jeanne née MANOURY

4 février Mme DOUARD Mélanie née GERVAIS

16 février Mme MOTTIN Odile

20 février Mme CHÉRAULT Marie née LALAIRE

24 février Mme POISSON Jacqueline

3 mars M. DENIAU Bernard, 3, rue de la Fontaine

7 mars Mme ROBINE Simonne née GONTIER, La Gare

14 mars M. LEBRUN Louis, La Dubinière

19 mars Mme CHEVREUIL Patricia, 18, rue de Normandie

18 avril Mme FORÊT Régine, 4, place de Bellevue

28 avril M. GARREAU Alexandre, 12, rue de Normandie

28 avril Mme DAGUIER Hélène née LEROUX, 6, rue du Vieux Lavoir

7 mai M. ALEXANDRE Jean

24 mai M. DENIS Christian, 13, rue de Normandie

28 mai Mme HUARD Suzanne née BELLIER,

5, place des Tilleuls

29 mai Mme GUESDON Angèle née GOUBIN

30 mai M. POTTIER Michel, 7, impasse du Ruisseau

31 mai M. BAHIER Emmanuel, 4, rue du Vieux Lavoir

1 juin Mme QUENTIN Marguerite née GERAULT

10 juin M. ROCHE Pierre

10 iuin Mme LEBLANC Berthe née PERRET

26 juin Mme CHRÉTIEN Renée née COUDRAY

28 juin Mme BOUDIER Marie née LEFIZELIER

28 juin Mme HEYNER Simone née DEGOIS

6 juillet Mme JANEAU Emma

17 juillet Mme LELIÈVRE Bernadette née GRISON

26 juillet Mme DESVEAUX Solange née CHANCEREL

27 juillet Mme ROUSSEAU Yvonne née LAMBERT, Montflaux

17 août M. LEBRUN Alexandre

28 août Mme GUERRIER Hélène, 5, rue d'Ernée

31 août Mme LELANDAIS Madeleine née BIGNON,

29, rue du Maine

21 septembre Mme BLOT Jeanne née LAURENT

27 septembre Mme BARTIER Alice née LEBEURRIER

15 octobre M. POMMIER Roger

17 octobre Mme LABOUT Andrée née DA SILVA,

15, rue de Normandie

21 octobre M. GANDON Louis

SUBVENTIONS 2012



A.P.E.L.	300,00€
O.G.E.C. 8	6 791,20 €
Amicale Gastinaise	2 050,00 €
Réseau Rural d'Education	. 1 101,00 €
Jeune Garde basket	
+ Subvention participation animateur	
Jeune Garde football	
Jeune Garde tennis	945,00€
Jeune Garde tennis de table	
+ Subvention exceptionnelle prêts de matériels	
+ Lanceur de balles	
Judo	_
+ subvention participation animateur	
+ subvention exceptionnelle achat de tapis	•
Vélo Club Gastinais	
Au Foin de la Rue	_
+ convention région emploi-tremplin	
Club des Aînés	
Comité des fêtes	_
Association pour l'Organisation du Temps Libre	_
à la Maison de Retraite	
Société de Chasse	=

Gaule Gastinaise	300,00€
Ecole de pêche	. 420,00 €
Etude de la Colmont	
(versée à la Gaule Gastinaise)	000,00€
ADASSC	. 300,00 €
C.C.A.S.	. 300,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	. 300,00 €
Amicale des Anciens Combattants AFN	
et Autres Conflits	. 300,00 €
Groupement de défense des cultures et de lutte	<u>)</u>
contre les nuisibles	. 300,00 €
+ Cotisation communale fédération	373,16 €
A.D.M.R. St Denis de Gastines	909,00€
Comice Agricole du Pays d'Ernée	500,00€
Concours Foire d'Ernée	. 150,00 €
Association de Jumelage Pays d'Ernée	50,00 €
Syndicat d'Initiative du Pays d'Ernée	. 200,00 €
Prévention routière	.300,00€
S.P.A. Laval	50,00 €

LES ASSOCIATIONS



ADASSC

Président : Luc Dessandier

L'Association Dyonisienne d'Actions Sociales, Solidaires et Culturelles (J.O. du 22/08/2009 N°657) organise des Actions Sociales à but non lucratif pour soutenir et aider les personnes en situation de difficultés physique ou morale, de solitude, d'handicap ou de besoin solidaire et par soucis de sécurité; et puis les associations dans le cadre sécuritaire de leurs activités et pour tous à travers les deux domaines d'actions : Solidaires et Culturelles.

Les actions SOLIDAIRES

1°) Aide sociale aux personnes :

• Handicapées : par des dons directs ou près de leurs associations. Grâce à un fonds social de solidarité créé et géré par l'ADASSC. Il est alimenté par les bénéfices ou par des actions de type spectacles (théâtral / comique / loto / jeux et pourquoi pas repas etc..).



• En difficulté : par des aides de solidarité ciblées en fonction de leurs problèmes personnels. Les personnes qui désirent notre soutien peuvent se faire connaître au : N° de tel : 06 66 34 37 64

De même, et c'est un nouveau service, les jeunes qui désirent être prudents et ne pas prendre de risques peuvent profiter d'une navette pour se rendre à une soirée privée ou sortie discothèque etc..

en contactant le même Node tel « 06 66 34 37 64 ».

• Seules: par l'action sociale solidaire :

« Vaincre la solitude » . Cette nouvelle action sociale est un défi pour l'ADASSC à savoir, mettre en relation des personnes seules ou isolées, ou, sans moyen de communication ou de déplacement, avec d'autres personnes appartenant à des clubs associatifs comme « le club des Ainés... » avec des administrations « mairie... », avec des commerces ou des artisans... Il s'agit d'un désenclavement des personnes seules et de créer une chaîne de solidarité qui prendra le relais de l'ADASSC.

2°) Aide sociale aux associations:

Associations organisatrices d'évènements nécessitant une étude de prévision : évaluation des risques et de prévention : moyens développés pour assurer la sécurité incendie lors des manifestations avec l'établissement des dossiers de sécurité (NTS/DPS) et sur le terrain par une assistance aux personnes « ssiap ou Formé Désigné ou Formé en Secours » en complément, si besoin, des services officiels et une gestion globale de la sécurité (en partenariat avec les professionnels de la sécurité). Nous avons soutenu pas moins de 7 associations en sécurité ou assistance aux personnes.

Les actions CULTURELLES

1°) Aide aux devoirs scolaires :

Elle s'adresse : aux enfants du primaire sur St Denis de Gastines et aux ados du collège à domicile ou regroupés en très petit nombre.

On y aborde : Comment apprendre ; Quand et où ? Faire ses devoirs ou leçons ; Revoir un cours par une approche différente ; Repérer ses problèmes ; Se responsabiliser et être autonome ; Pour qui, Pourquoi je travaille...

2°) Formations (inscriptions: 06 67 48 71 21)

- de Personnes Désignées pour assurer lors des manifestations la sécurité incendie et l'assistance aux personnes (obligatoire avec chaque contrat de location de salle pour vos soirées ou réunions)
- complémentaire au PSC1(et afps) ou au Formé Désigné (siap) la formation DEFIBRILATEUR : où se trouvent-ils ? et comment ça fonctionne ?
- In finé à ces formations et avec la collaboration des pompiers du C.I.S. on aborde l'extinction de feux simples et spontanés de cuisine ou de barbecue chez vous ou lors de vos soirées et la manipulation d'extincteurs.
- 3°) Aide sociale vers une ouverture sportive par la pratique d'activités physiques de pleine nature OUVERTES A TOUS y compris les plus défavorisés.

En janvier et février : c'est environ 100 personnes en 5 séjours qui sont allées aux sports d'hiver à La Rosière1850 près de Bourg St Maurice en Tarentaise et cet hiver c'est 2 séjours SKI qui sont prévus à La Rosière1850, dans une résidence*** AU PIED DES PISTES avec balnéothérapie et des appartements super équipés, la garderie gratuite, les cours de ski assurés par nos moniteurs et les repas du soir pris ensemble dans une ambiance formidable dûe en partie

à notre super cuisinier dyonisien, Anthony Coulange. C'est ouvert à toutes et à tous en téléphonant au **06 67 48 71 21** et c'est du 26 janvier au 2 février 2013 et sur la 1ère semaine des vacances d'hiver du 23 février au 2 mars 2013.



Le « Monté-Bianco »

En juin dernier les stages d'escalade et de voile n'ont pas eu de succès, le transport qui est toujours un problème sera réglé avec l'arrivée du minibus fin novembre et donc on renouvellera ces activités sportives dites de pleine nature : escalade/char à voile/ planche à voile ou voile et ce sera : le samedi, départ le matin à 9hoo et retour vers 18hoo ou plus suivant possibilités et demandes. Inscription en téléphonant au 06 67 48 71 21 en indiquant le ou les samedis de juin qui vous intéressent (pas de limite d'âge, c'est pour tous : initiation uniquement).

Notre assemblée générale fixée en décembre 2012 a vu la présentation de nos deux nouvelles actions sociales « Vaincre La Solitude » et les navettes sécuritaires.

Avec la remise officielle du minibus qui sera géré par Catherine Chauvière. L'ADASSC remercie Yannick FAVENEC, la Mairie de St Denis de Gastines, l'entreprise DESCHAMPS et le garage BOULANGER pour leur participation à ce projet.

Cette année nous organisons un concours de belote et un loto (voir calendrier).

Contacts:

Tél : **06 67 48 71 21** ou **06 66 34 37 64**Mail : adassc@free.fr • Site : http://adassc.free.fr

J'en profite pour vous dire que c'est avec grand plaisir que nous accepterions toute personne partageant nos idées et nos actions, soit en adhérant à l'ADASSC, soit en participant à nos différentes actions ou aides sociales que nous organisons.

L'ADASSC remercie Monsieur Charles Brochard, et le personnel communal pour l'aide et le soutien qu'ils nous apportent tout au long de l'année ainsi que l'entreprise Deschamps, notre mécène, sans oublier les associations du secteur, les commerçants et artisans qui contribuent au fonctionnement de notre association, à tous une bonne année 2013.

• L' Association de Gestion du Château du Bourg

C'est une bonne année pour l'A.G.C.B. En effet, après beaucoup d'efforts et de ténacité nous venons d'obtenir le Label « Tourisme et Handicaps » pour l'accueil des quatre handicaps : moteur, mental, auditif et visuel. Nous pouvons accueillir tous les publics dans de confortables conditions. Cela n'a pas été facile, les critères sont pointus et la structure du bâtiment ne nous a pas facilité la tâche.

Il faut également remercier la municipalité qui a tout mis en œuvre pour que nous puissions obtenir cette labellisation. Le gîte compte 12 chambres pour 25 couchages, il est ouvert au public depuis le mois de Juillet 2004 et est labellisé Gîte de France, 4 épis. L'A.G.C.B a tenu son assemblée générale le 7 septembre 2012. Malgré une conjoncture difficile, le bilan financier présenté par la trésorière Maud

Fréard est positif, il s'équilibre à 67 152.00 euros.

L'occupation du gîte en semaine, ce qui était notre principale préoccupation est en partie résolue. Nous avons constaté sur ce dernier bilan une nette amélioration. Il faut féliciter la gérante Christine Monnier pour son excellent travail. Notre gîte de Saint Denis est aujourd'hui une référence au niveau du département. Notre clientèle est départementale, nationale et européenne.

Il est possible de consulter notre site internet www.gite-chateau-du-bourg.com.

Je remercie les bénévoles qui nous aident tout au long de l'année, Christine Monnier la gérante pour cette bonne gestion ainsi que les deux personnes qui participent également à cette réussite.

Le Président Gilbert PERRET

L' Amicale Gastinaise

Composition de l'Amicale Gastinaise (association des parents d'élèves de l'école publique Jacques Prévert) :

Président : Mr Thierry LEMARECHAL Vice-présidente : Mme Karine GALODÉ Vice-président : Mr Patrick ROYER Trésorière: Mme Chantal CHEMINANT Trésorière adjointe : Mme Karine LACROIX

Secrétaire : Mme Valérie DEROUET

Secrétaire adjointe : Mme Vanessa SAINTE-CROIX

Comme les années précédentes, l'Amicale organisera en 2013 :

- Un repas dansant, le samedi 23 mars
- Un vide grenier, le dimanche 23 juin
- Un loto, le dimanche 8 décembre

Ces différentes manifestations servent à améliorer le quotidien des enfants à l'école (achats et entretien des vélos, achat de divers matériaux) mais également à financer les sorties scolaires des élèves.

En 2012, les enfants du CP au CM2 sont partis sur deux jours visiter le Mont Saint Michel et l'Ile de Jersey. Les classes de maternelle sont allées visiter le Musée Robert Tatin à Cossé le Vivien.

Merci à tous les parents bénévoles et aux enseignantes pour leur implication dans l'organisation des différentes manifestations. L'Amicale remercie les commerçants pour leur soutien financier ainsi que les élus et les agents communaux pour leur aide.

Au foin de la rue 2012

MAIN DANS LA MAIN ET LES PIEDS DANS LA BOUE!

2012 restera sûrement dans l'histoire du festival comme l'année la plus chaotique au vu de la météo, mais peut-être aussi comme l'année où le caractère humain de l'événement aura sauvé le déroulé du week-end. Dans la pataugeoire qu'était la plaine du festival, la solidarité entre dyonisiens, bénévoles et festivaliers a fonctionné. Et au final, restent des concerts exceptionnels, une ambiance hors normes et la certitude de pouvoir tout affronter après ça...

Sous les pavés, la boue

Après une semaine de montage sous un temps maussade mais relativement sec, il faut croire que personne n'avait vu venir le déluge qui s'est abattu sur le festival vendredi 6 juillet dernier. Et malheureusement pour tous, la pluie a attendu l'ouverture des portes pour venir faire des siennes au festival. Résultat ? Un paysage lunaire là où il y aurait dû avoir du relief et de l'herbe, une invasion de bottes et de systèmes D pour rester au sec et pour les organisateurs, l'impossibilité d'intervenir à partir du moment où le public est sur le site, pour

des raisons de sécurité. Et le samedi, ce sont près de 400m³ d'écorce qui ont été déversés sur le terrain pour absorber la boue et permettre à tous de se déplacer sans risques.



Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les artistes ont joué de leur magie et grâce à leur musique, ont dessiné de nouveaux horizons. Avec plus d'une trentaine d'artistes sur ce week-end, le festival avait encore une fois choisi de programmer en dehors des sentiers battus et de proposer une affiche différente des autres festivals. Le public a répondu à cet appel et s'est, entre autres, massé sous le Chapiteau pour la soirée [TropiCanto] et son ambiance tropicale bienvenue, ou encore devant la grande scène pour danser au son de Kiril Djaikovski, un beau succès pour sa première date en France! La puissance du show de Joeystarr a emporté les festivaliers qui ont ensuite pu savourer la musique de Stephen Marley pour se remettre de leurs émotions. avant de repartir de plus belle grâce à Dope D.O.D ou encore Nasser. De leur côté, les cartes blanches à La Fine Equipe et Pourkoipanou ont aussi confirmé l'adéquation de la formule avec l'ambiance du festival.

La solidarité dyonisienne, l'atout du festival

Malgré la réactivité des organisateurs, beaucoup des difficultés posées par la pluie n'auraient pas été surmontées sans la solidarité dont a fait preuve Saint Denis de Gastines! Comment fait-on pour descendre le matériel technique en arrière-scène quand les camions s'embourbent ? Grâce aux agriculteurs qui prêtent leur bétaillère : certes c'est peu conventionnel, mais après ça, les artistes ne sont pas près d'oublier leur passage au festival. Comment fait-on pour sortir les festivaliers qui s'embourbent dans les parkings ? Grâce aux tracteurs prêtés par les amis, ceux qu'on appelle au milieu de la nuit parce qu'il n'y a pas d'autre solution et qui sont là au petit matin. Que fait-on pour rendre le terrain praticable, paille ou copeaux ? Idem, les conseils des agriculteurs ont permis de faire les bons choix dans l'urgence.

Et bien sûr, il y a aussi les bénévoles qui ont eu toutes les peines du monde à accéder à leur stand, à mener à bien leur travail pour le confort de tous. On imagine bien que traverser le bar sans renverser la bière du festivalier, ce n'est pas simple. Et pour la bière en question, rester dans son verre quand le festivalier glisse à chaque pas est aussi une autre histoire... On pense aussi aux bénévoles sur les extérieurs: aux parkings et camping ou aux barrières, ils étaient aux premières loges sous la pluie mais ont quand même tenu leur poste pour que les festivaliers puissent circuler et être accueillis du mieux possible.

Enfin, il faut aussi souligner l'implication de la mairie et de ses services techniques, qui n'ont pas hésité à apporter leur aide pour le démontage du festival, qui s'annonçait titanesque au vu de l'état du site et des espaces extérieurs. Mais avec leur aide, le démontage n'a pas pris plus de temps qu'une année « normale » et le site du festival est redevenu peu à peu praticable pour les autres rendez-vous comme la Fête de la Moisson.



En résumé, le festival a tenu bon face aux conditions climatiques car les organisateurs, les bénévoles et les dyonisiens ont su se remonter les manches pour faire face à la situation et travailler ensemble pour la réussite de l'événement. Car malgré le temps, les festivaliers affichaient tous un sourire, comme quoi visiblement ils ont passé un bon week-end!

Et ensuite?

Pour l'association, le bilan artistique et humain de cette édition est très bon mais le bilan financier fait grise mine. De vraies questions se posent quand à l'avenir du festival face à la concurrence des autres événements dans l'Ouest de la France sur le même week-end et face à l'évolution du tarif des artistes. C'est pourquoi l'association réfléchit à son projet et aux évolutions qu'il devra connaître pour pouvoir continuer à faire rayonner Saint Denis de Gastines dans l'esprit des amateurs de musique.

Une chose est sure, en 2013 l'association poursuit ses activités : sa collaboration avec la saison culturelle de l'Ernée, son festival Les Foins d'Hiver à Mayenne, Au Foin De La Rue à Saint Denis de Gastines et le dernier-né, son rendez-vous familial à Ernée, Au Foin De La Lune. Des concerts à l'année sont aussi en cours de préparation, bref les initiatives ne manquent pas pour faire vivre le territoire!



LES DATES A NOTER!

« Le cabaret des bénévoles » : samedi 2 novembre, salle Georges Chrétien à St Denis de Gastines.

Moi Non Plus (création avec la saison culturelle et l'Harmonie de St Denis de Gastines) : samedi 9 février, espace Clair de Lune à Ernée

Festival Les Foins d'Hiver n° 10 : vendredi 15 et samedi 16 mars à Mayenne.

Festival Au Foin De La Rue nº 14 : vendredi 5 et samedi 6 juillet à Saint Denis de Gastines.

AU FOIN DE LA RUE tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui participent à la vie de l'association et à ses activités, ainsi que les associations et les habitants de Saint-Denis-de-Gastines pour leur soutien, particulièrement apprécié en cette année difficile.

L'APEL

L'Association de Parents d'Elèves de l'enseignement Libre - est toujours aussi dynamique ! C'est au service de l'enseignement de leurs enfants que les parents œuvrent et se mobilisent. Le temps dépensé est bien récompensé par la réussite des actions et la bonne humeur constante des membres de l'association.

Pour l'année 2011-2012, l'argent récolté grâce à ces actions a servi à financer du matériel informatique dans les classes et une partie du voyage aux Cauterets du cycle 3, ainsi que la sortie à Ste Suzanne pour les autres cycles.

Cette année, l'équipe enseignante a choisi le thème « Contes et Légendes » pour l'ensemble des élèves de l'école (au nombre de 119 pour cette rentrée 2012). Ce sera donc le fil conducteur pour toutes les activités pédagogiques et les manifestations de l'année.

Nous avons prévu de reconduire, la vente de calendriers à venir prochainement et l'après-midi conviviale avec un cochon grillé en juin prochain. A cela devrait s'ajouter une vente de tabliers avec dessins d'enfants.

Les membres de l'association ont à cœur d'offrir une cohésion et un accueil chaleureux des parents qu'elle représente, c'est pourquoi à chaque rentrée s'organise un pot d'accueil pour les parents, au mois de mars, des Portes Ouvertes pour faire découvrir ou redécouvrir l'école, les pots de départs en retraite et un pique-nique début juillet pour toutes les personnes ayant participé à la vie de l'école dans l'année. N'hésitez pas à nous contacter et à venir nous rejoindre dans l'association ou tout simplement lors des manifestations. Nous sommes à votre écoute.

Date à retenir :

Cochon grillé : le 09 juin 2013

Membres de l'A.P.E.L:

Présidente : Isabelle GOMELET

Vice-Présidentes : Mélanie DELANGLE et Laurence BRARD

Trésorière : Annabelle HATTE

Trésorière adjointe : Myriam DELANGLE

Secrétaire : Michèle MERIENNE

OGEC

Pour cette année scolaire 2012-2013, l'école Jeanne d'Arc/St Joseph accueille 119 élèves répartis ainsi :

- Classe 1 (petite et moyenne sections) :
 Mme Caroline Lucas (chef d'établissement)
 et Mme Séverine Lagrée le mardi,
- Classe 2 (grande section-CP) : Mme Anita Baraud,
- Classe 3 (CP-CE1): Mme Françoise Leterrier,
- Classe 4 (CE2-CM1): Mme Gervaise Jamin,
- Classe 5 (CM2): Mlle Lucie David.

Un enseignant spécialisé, Mr Jacques Dumontier, est présent à l'école tous les vendredis pour apporter une aide aux élèves qui en ont besoin.

2 ASEM, Mme Véronique Le Bourdais et Mme Josette Naudin accompagnent les enseignantes de maternelle.

Diverses activités sont prévues au cours de l'année :

- Un séjour de 3 jours dans la forêt de Brocéliande pour les élèves de cycle 2,
- Un projet musique avec une intervenante,
- La participation à l'exposition d'art d'Ernée,
- Des séances « cinéma » encadrées par un animateur pour le cycle 3.

 Autres activités sportives et culturelles (judo, basket, athlétisme, spectacles, allemand pour les CM2...).

Nous tenons à remercier la municipalité pour son soutien financier, ainsi que tous les parents qui s'impliquent dans les différentes manifestations. La participation de tous est précieuse pour réaliser les différents projets ; l'année dernière, l'école a pu s'équiper de matériel informatique et les élèves de cycle 3 sont partis une semaine en classe découverte à Cauterets dans les Pyrénées.



Familles Rurales St-Denis-de-Gastines



Après quelques années de repos depuis sa création en 1947, l'association a redémarré avec de nouvelles activités.

Elle propose:

 Gymnastique depuis le 11 septembre 2012, 30 séances jusqu'à mi-juin Les mardis de 20 H 15 à 21 H 15 Nouvelle salle Jean du Couedic

Dispensée par Eline ALLAIN, jeune diplômée BPJEPS AGFF (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport - spécialisé Activités Gymnastique de la Forme et de la Force, avec mention C, C=Fitness D=Musculation).

Coût activité Saison 2012-2013:

65,00 € pour les adhérents

78,50 € pour les non adhérents.

Renseignements:

Christine PAILLARD au **02.43.00.62.91** ou **06.50.43.90.41** Régine GUESNON au **02.43.00.62.92**

- Art floral animé par Sylvia MENAGER (fleuriste)
 1^{er} atelier le 8 décembre 2012 - Thème Noël
 20 € pour les adhérents (un acompte de 10 € vous sera demandé à votre inscription) pour cet atelier Fleurs support et accessoires compris.

Il vous sera proposé 5 ateliers dans l'année : Saint Valentin - Pâques - Fêtes des Mères - Automne - Noël

- Atelier bricolage: STAMPIN'UP

Techniques autour du papier

Réalisation : album photos, boîte de Noël, de naissance, dépliants photos, cartes diverses...

Animé par une démonstratrice

8 € coût atelier tout compris

- Baby-sitting

Contacter:

Christine PAILLARD (responsable) **02.43.00.62.91** Liste des baby-sitters :

ROUSSEL Hélène au **06.19.47.92.70** LECOMTE Clémence au **06.17.03.32.47**

FDGDON 53

Les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Ragondin et le Rat Musqué ont été introduits en France au début du 20^{ème} siècle pour leur fourrure et leur chair. Suite à la crise des années 30 et aux faillites des élevages, ces rongeurs se sont retrouvés dans le milieu naturel. Exposés à des conditions climatiques favorables, sans prédateur, avec un régime alimentaire opportuniste et se reproduisant de manière très prolifique - une centaine d'individus en 2 ans ! -, ces rongeurs posent de nombreux problèmes : consommation des cultures, dégâts sur les ouvrages

Le service s'adresse à toutes les familles désirant faire garder leurs enfants à l'occasion d'une sortie en soirée et absence dans la journée. Le service de garde d'enfants de l'association se limite à mettre en relation les familles qui ont besoin et les personnes qui peuvent répondre à ce besoin.

Si vous avez 16 ans, que vous aimez les enfants, vous pouvez devenir baby-sitter par le biais de l'association.

Renseignements près de la responsable.

Les projets 2013

- Cours de cuisine
- Atelier pâte fimo
- Autres...

Pour adultes et enfants de plus de 8 ans. N'hésitez pas à faire des propositions.

Adhérents à Familles Rurales, c'est quoi?

Etre membre de l'association

Posséder la carte Familles Rurales pour un coût de 23.70 € pour l'année

Cela vous permet de faire plusieurs activités dans votre association locale, les associations des autres communes du département, dans toute la France, pour un tarif préférentiel intéressant. Cette carte est familiale.

90 associations locales 4700 familles adhérentes en Mayenne

Membres du bureau :

Présidente : Christine PAILLARD
Trésorière : Colette TIRMARCHE

Secrétaire : Anita MOULÉ

Secrétaire adjointe : Régine GUESNON Membres : Marie-Thérèse LEGROS et Anne-Marie MOTIN

hydrauliques, transmission de maladies aux animaux domestiques, d'élevage et à l'homme, impacts écologiques (destruction de plantes sauvages, dérangement de l'avifaune).

Pour tous ces différents impacts, ragondins et rats musqués sont classés organismes nuisibles dans l'annexe B de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000. Ils font l'objet d'un arrêté préfectoral, rendant la lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire Mayennais. Dans le cadre de cette lutte obligatoire et suite à la volonté du Conseil Général de la Mayenne de réguler les populations de rongeurs

proliférant sur la rivière la Mayenne, le Conseil Général de la Mayenne s'est tourné vers la FDGDON de la Mayenne, déjà missionnée pour organiser les luttes collectives avec les GDON. Ainsi, les techniciens de la fédération ont installé au printemps 2012 un dispositif de piégeage sur l'ensemble du domaine public fluvial navigable de la rivière La Mayenne. Au total, 1046 prises ont été effectuées. Les bénévoles des GDON poursuivent leurs efforts sur les réseaux hydrographiques secondaires. Ainsi, respectons le travail des piégeurs qui œuvrent pour des intérêts collectifs.

Les chenilles urticantes défoliatrices

Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaires du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Sous forme adulte, ce sont des papillons nocturnes gris-brun. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts effectués sur les arbres : défoliation voire dépérissement.

Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ce printemps, de nombreux appels ont été recueillis par la FDGDON 53 pour répondre à des problèmes de cocons et équipée, elle est intervenue pour les enlever. Il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids. Mais, il est plus favorable d'agir dès le

• A la gaule gastinaise

Le lundi 17 octobre 2011, le Président Jean-Paul TREHET réunissait tous ses amis du comité de l'association, au local de pêche pour dresser le calendrier des alevinages et des manifestations qui se dérouleraient en 2012.

Tout d'abord, Raymond COQUARD, le trésorier, présentait un bilan provisoire de l'année 2012, de même, Constant BAHIER comptabilisait le nombre des permis de pêche, une nouvelle fois en légère diminution.

Ainsi en 2012, 850 kg de truites dont 350 kg d'arcen-ciel et 500 kg de farios ont été déversés dans les ruisseaux versant de l'Ernée, sur Carelles, St Denis et Vautorte, soit près de 9 kg par sociétaire.

Trois alevinages ont eu lieu, tout d'abord celui du 2 janvier 2012, en vue de l'ouverture, 350 kg étaient mis à l'eau.

Le 30 mars 2012, on procédait au 2^{ème} alevinage : 290 kg de farios s'en allaient peupler les ruisseaux.

Enfin le 27 avril 2012, 210 kg de farios étaient immergés. Ainsi, nos pêcheurs pouvaient fréquenter

début du cycle des chenilles, à l'automne (propulsion d'insecticide biologique), ce service est proposé par la FDGDON 53. Une lutte est plus efficace lorsqu'elle est menée collectivement et coûte moins cher que la lutte individuelle, effectuée au coup par coup. Renseignez-vous pour connaître les périodes d'intervention. Ce traitement peut également être effectué pour d'autres espèces de chenilles : processionnaires du chêne, bombyx cul brun...

Le frelon asiatique

La FDGDON 53, missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, détient la compétence d'expertise des nids de frelons asiatiques afin de collecter des données régionales et mobiliser communes, GDON et grand public face à ce nouvel envahisseur. Suite à diverses demandes, elle effectue également la destruction des nids d'hyménoptères.

Informations réglementaires :

Depuis cet été, la pie et l'étourneau ne sont plus espèces classées Nuisibles. Ainsi, ils restent gibiers chassables, mais ne peuvent plus être piégés.

Rappel: concernant les mustélidés, seule la fouine est espèce classée Nuisible. Pour son transport, il est seulement autorisé pour le piégeur qui souhaite faire naturaliser l'animal seulement pour son propre compte.

Informations : FDGDON 53 17 Bd des Manouvriers - 53810 CHANGÉ

les ruisseaux dans le temps et non pas seulement la semaine après la date d'ouverture du 10 mars 2012.

Le 10 janvier 2012, un alevinage en truitelles était réalisé, soit 7000 pour St Denis, 6000 pour Carelles et 6000 pour Vautorte.

Les activités habituelles ont été reconduites :

- La fête de la pêche, le samedi 2 juin 2012 : les enfants, adolescents et personnes âgées y étaient particulièrement invités.
- Le concours de belote de Vautorte rassemblait 80 amateurs, celui de Carelles se déroulant le 21 novembre 2012.
- La tombola apporte toujours des recettes conséquentes permettant de réaliser des alevinages importants.

Maintenant 2013 approche, le 9 mars 2013 sera le jour de l'ouverture : Amis pêcheurs, n'oubliez pas cette date.

UNE DATE IMPORTANTE : le 14 avril 2012

Ce samedi 14 avril, Jean-Paul TREHET et son comité accueillaient Mr Jean POIRIER, Président de la Fédération de Pêche de la Mayenne pour l'Assemblée Générale Départementale. Des membres des 56 associations représentant environ 13000 pêcheurs étaient présents. C'est ainsi que 126 personnes ont fréquenté la salle Georges Chrétien. « La protection et la restauration des milieux aquatiques et la promotion du Loisir Pêche et tourisme » furent les thèmes clefs portés par Mr Jean POIRIER.

Dates à retenir :

22-02-2013 : Concours belote à Vautorte 01-06-2013 : Fête de la Pêche route d'Ernée 20-11-2013 : Concours de belote à Carelles

ECOLE DE PECHE Une bonne année avec les jeunes

Le 14 mars dernier, l'école de pêche a ouvert ses portes pour la 16ème année consécutive, au local, route d'Ernée, près du plan d'eau, spécialement réservé aux enfants qui la fréquentent.

17 garçons et filles ont profité, pendant 16 mercredis après-midis, entre 13 H 30 et 15 H 30 des connaissances et des conseils d'une dizaine de bénévoles, pêcheurs ou anciens pêcheurs, pour découvrir ce qu'est la pêche.

Apprendre à monter des lignes, plomber, sonder et pêcher, en s'attachant à respecter le poisson et l'environnement, tel a été le programme proposé. Cette année, le groupe a été attentif et discipliné, conditions premières de progrès et de réussite.

Une sortie aux Vaux en Carelles, sur l'Ernée, a permis à nos jeunes de se frotter à la nature sauvage environnante pour taquiner la truite, finalement un très bon après-midi...

Pour plus de renseignements, s'adresser à : TREHET Jean-Paul Président Tél. 02.43.00.54.70 BAHIER Constant Secrétaire Tél. 02.43.00.52.24

Date à retenir : 20 JUIN 2013

CONCOURS DE PECHE AUX FLEURS DE L'EAU
Route de Châtillon



LOISIRS PECHE « AUX FLEURS DE L'EAU »

L'alevinage réalisé en mars 2011 a agréablement surpris les pêcheurs parce ce nouveau plan d'eau « Aux fleurs de l'Eau ». En effet, les prises qu'ils ont réalisées les ont comblés, en pêchant des truites de plus de 50 cm. Le bouche à oreilles a si bien fonctionné que le « Aux fleurs de l'eau » a attiré de très nombreux amateurs jusqu'à la fin d'octobre 2012.

Le Lundi de Pentecôte 28 mai, s'y déroulait le concours de pêche qui attirait 67 participants, nombre en nette progression.



Une association de personnes handicapées, sur un séjour de 3 semaines, a profité de son cadre et de son aménagement et bénéficié d'un alevinage quotidien.

Pour 2013, des alevinages en truites et poissons blancs seront effectués.

Rendez-vous le deuxième samedi de mars, jour de l'ouverture, soit le 9 mars 2013. Tarif inchangé.

Groupement défense des cultures et nuisibles

Comme chaque année, nous nous sommes rendus à l'assemblée générale de la Fédération le vendredi 9 mars 2012 à la Selle Craonnaise. Les thèmes abordés étaient très intéressants : les rongeurs aquatiques, les plantes invasives, les insectes, les oiseaux, et autres animaux. Tous ces thèmes ont été explorés. Après la lecture du rapport moral du Président, le rapport des comptes 2011 par le trésorier a été approuvé à la majorité.

Parlons maintenant des activités dans notre commune.

Les piégeurs sont très actifs. Voici les résultats satisfaisants :

- En période de chasse : 42 renards, 15 ragondins, 9 corbeaux.
- Au déterrage : 16 renards, 75 renardeaux
- Cages pièges : 2 renards, 1 renardeau, 29 rats musqués, 64 ragondins, 70 pies.
- Au fusil avec autorisation: 19 corbeaux

Toutes ces prises donnent droit à des primes versées par la fédération et redistribuées intégralement aux piégeurs par l'intermédiaire de la Société de chasse qu'on remercie chaleureusement.

Sur notre commune, aucun problème de chenille urticante, ni de cas de frelon asiatique et de plantes invasives. Soyez vigilant, n'hésitez pas à nous prévenir en cas d'incident.

Des cages pièges ainsi que la corbetière sont à votre disposition. Ne pas oublier de faire la déclaration de piégeage à la Mairie.

Je demande à toutes les personnes possédant des cages pièges du groupement de faire remonter les prises au responsable. Je vous remercie de votre compréhension. Une subvention est versée par la commune et couvre intégralement la cotisation de la Fédération.

L'association remercie Monsieur le Maire et son conseil pour la subvention accordée.

Pour tout problème, n'hésitez pas à téléphoner au **02.43.00.57.80** ou au secrétariat de la Mairie qui fera suivre. Je vous souhaite une bonne année 2013 avec de nombreuses prises.

Le président : Raymond COQUARD

Président : Raymond COQUARD Vice-président : Roland GOUGEON

Trésorier: Marc QUINTON

Secrétaire : Christian BULLENGER

Jeune Garde Basket



Tout d'abord MERCI à l'équipe MINIMES filles et à ses coachs pour cette victoire en Finale Départementale en mai 2012. Une belle fête autour du club de basket avec licenciés, parents et amis.

Merci à la Municipalité d'avoir reçu l'équipe et ses dirigeants pour les féliciter.

Pour la saison 2012/2013, le club compte pour l'instant 90 licenciés jeunes et seniors.

Les entraînements ont lieu:

Le mercredi:

10h45 - 11h45 : école de basket (2004 à 2007) 13h45 - 15h00 : poussines (2002/2003) 15h00 - 16h30 : minimes filles (1998/1999) 16h30 - 18h00 : benjamins (2000/2001)

et minimes garçons (1998/1999)

Tous les entraînements JEUNES sont assurés par Davy Soubeyrand, diplômé Brevet d'Etat, et Dominique Trotin.

Le vendredi soir:

20h30-22h30: cadettes-seniors filles, avec Dominique Trotin 20h30-22h30: cadets-seniors garçons,

avec Ludovic Péron

Une école d'arbitrage (jeunes du club) sera reconduite. Le club forme en interne les jeunes pour tenir la table (feuille et chrono)

Que vos présences aux entraînements et le travail fourni soient récompensés.

Bonne saison.

Dates à retenir :

Soirée dansante avec le foot le 30 MARS 2013 Tournoi inter générations le 4 MAI 2013



Les équipes :

Poussines (8):

Laëtitia Barrais - Catherine Royer

Benjamins (7):

en entente avec Gorron (5) : Jérome Trotin

Minimes (10): Dominique Trotin

Minimes Garcons (4)

en entente avec Gorron (5) et Ernée (3) :

Maud Barbé - Ludovic Péron

Cadettes (10):

Audrey Béchu - Charlotte Hameau

Seniors Féminines DF1 (10):

Dominique Trotin

Seniors Masculins DM3 (12):

Stéphane Doittée - Sébastien Guérin - Catherine Legros

L'école de basket avec 17 enfants : Catherine Legros Il est toujours possible de s'inscrire.

Le Bureau:

Présidente : Catherine Legros

Vice présidente : Michèle Mérienne

Secrétaire : Isabelle Belloir Trésorière : Anne-Marie Motin

Jeune Garde Football



La saison passée s'est terminée avec la remontée de l'équipe B en senior. Nous avons organisé notre déplacement au match de ligue 1 Rennes-Toulouse au mois de mars avec la participation

d'une bonne partie de nos jeunes. Notre sortie club, fin juin, s'est déroulée au swing-golf de Bignon-du-Maine avec de bons fous rires suite à divers coups incroyables.

Les vétérans ont fait leur saison avec un très bon état d'esprit et plusieurs victoires à la clé.

En cette nouvelle saison, nous remercions Pascal Boittin qui après 5 années à la tête de l'équipe fanion a passé le relais à un nouveau coach originaire de Gorron.

Pour l'école de foot, Marco Nomo de Gorron a été recruté pour nous aider à préparer et faire les entraînements en collaboration avec Christian Ragoin. A noter que le district de football passera en ce début de saison pour le renouvellement ou pas de notre label.

Principaux responsables.

Président: Boittin Eric o2 43 oo 55 37

Vice président : Quinton Zacharie 02 43 00 52 22

Trésorière: Hatte Juliette 02 43 00 58 62 Secrétaire: Charlot Alexandre 06 61 06 04 70 Site internet: Thierry Chrétien 06 79 58 54 18

Site internet: jeune-garde.fr

Le Bureau.





Judo

La saison 2012 2013 débute sur de bonnes bases. Les différents niveaux de pratique sont homogènes entre 15 et 20 enfants par cours avec une réelle mixité. Lors des jeux Olympiques de Londres, nous avons pu constater que les féminines françaises sont de réelles références au niveau international.

Au sein du club, plusieurs facettes de notre pratique se côtoient. Nous avons mis en place cette saison une séance le lundi de 20 h à 21 h 30 dans laquelle les licenciés de tous les niveaux peuvent évoluer à la carte et choisir chaque semaine entre la pratique du Judo, la pratique self défense et la pratique du taïso(gymnastique japonaise). Notre activité est conviviale et accessible à tous niveaux que l'on soit un sportif chevronné ou simple débutant. N'hésitez pas à venir essayer lors des heures de cours.

Au niveau sportif, 65 participations départementales, 5 participations régionales et 4 participations nationales avec notamment notre présidente Florence Bahier qui termine 3° aux championnats de France des Entreprises chez les ceintures de couleurs. Lors de cette compétition nationale, Françoise Lemoine termine 3°, Olivier Quinette et Kathleen Phillips ne sont pas classés.

Bonne chance aux combattants dyonisiens pour cette nouvelle saison.

Présidente : BAHIER Florence

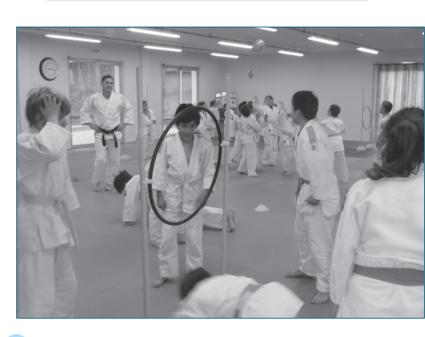
Président d'honneur : LEPAGE Michel

Trésorier : VAUGON Yannick Secrétaire : LEROUX Benoît

Secrétaire adjointe : PICQUET Béatrice

Membres: ROYER Patrick, FOURMOND Jérome DODARD Eric, BIZEUL Nicolas, PHILLIPS Kathleen

QUINETTE Olivier, LEMOINE Françoise



Baby judo: 2008 - 2007 débutant

Niveau 1: 2007 blanche 1 trait - 2006

Niveau 2: 2005 - 2004 - 2003

Niveau 3: 2002 - 2001 - 2000 - 1999

Adulte: 1998 et avant

Self défense - jujitsu : 2000 et avant

Taïso: 2000 et avant

LUNDI

18 h oo - 19 h oo : Niveau 2 et 3 19 h oo - 20 h oo : arbitrage, kata, expression technique

20 h 00 - 21 h 30 : adulte judo / selfdéfense / taïso

MERCREDI

16 h 30 - 17 h 15 : Baby judo 17 h 15 - 18 h 00 : Niveau 1 18 h 00 - 18 h 45 : Niveau 2

VENDREDI

17 h 30 - 18 h 15 : Niveau 1 18 h 15 - 19 h 00 : Niveau 2 19 h 00 - 20 h 00 : Niveau 3 20 h 00 - 21 h 30 : adulte judo /

self défence

Châtillon sur Colmont (salle Vauboire)

14 h oo - 15 h oo : de 2008 à 2001

Il est toujours possible de s'incrire tout au long de la saison aux heures de cours.

Saint Denis de Gastines Judo, 2 Avenue Flandre Dunkerque 53500 Saint-Denis-de-Gastines.

Site internet: www.st-denis-judo.fr • Tél: 02.43.03.19.37



Tennis de Table

En championnat, l'équipe A n'a fait qu'un court séjour en D2, le niveau étant trop élevé. Mais ce séjour a été une excellente expérience, intéressante à vivre. Aucune difficulté donc pour se maintenir en D3, l'équipe est classée 2^{ème} derrière Lassay-les-Chateaux.

En D5, l'équipe B termine cinquième et l'équipe C dixième, toujours en apprentissage. En Coupes de Mayenne, en -1200, l'équipe est éliminée en quarts de finale (53 équipes engagées), en -900, l'équipe disparaît après deux tours (61 équipes engagées).

17 pongistes composaient les effectifs, nous faisons toujours appel à de nouvelles recrues, hommes et femmes.

L'acquisition d'un robot lanceur de balles pour l'entraînement devrait permettre à chacun de progresser à condition de l'utiliser sérieusement.

Pour 2012-2013, en championnat, 2 équipes sont engagées : l'une en D3 et l'autre en D4, 2 équipes participeront aux Coupes de Mayenne.

Orchestre d'Harmonie

Comme toujours l'association a participé à de nombreuses activités afin de diffuser le goût de la musique et particulièrement la musique d'orchestre d'harmonie et le chant choral.

Cela a commencé par le concert annuel de Sainte Cécile en novembre 2011 avec la participation de l'orchestre junior ainsi que de la chorale de St Denis de Gastines. Le public a pu apprécier un programme riche et varié mêlant musique de fanfares avec clairons, musique de films (« à la poursuite d'octobre rouge »), musique plus classique avec les « Danses Macabres » de Camille Saint Saens ou encore de la variété avec deux morceaux du chanteur pop Mika et un standard du jazz « American Patrol ».

Au niveau de la commune, l'harmonie n'a pas dérogé à ses engagements en participant aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ainsi qu'à la fête communale et à l'inauguration de la nouvelle mairie.

Grâce au soleil, 2012 a été l'occasion pour l'orchestre de pouvoir se rattraper et de présenter un projet qui lui tenait à cœur mais qui avait dû être annulé en 2011 à cause du mauvais temps lors de la fête de la musique de l'école de musique communautaire de l'Ernée.

Cet événement a eu lieu sur Ernée à l'espace Louis Derbré. Dans ce cadre magnifique, l'harmonie a pu réaliser son désir de mêler fête de la moisson et musique d'harmonie. Ces deux univers ont été réunis grâce à la création de pièces inédites spécialement écrites pour nous. L'orchestre est au cœur de ces pièces bien entendu mais les chorales et un petit ensemble de musiques actuelles enrichissent cet univers pour donner la réplique à des instruments inattendus : de vieilles machines agricoles et même des batteurs au fléau.

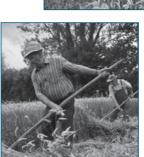




Grande fête de la moisson

Décidément le soleil rime bien avec 2012 pour l'association. Cette édition a été un grand succès tant sur l'influence que sur l'ambiance et la qualité des animations proposées. Le public ne s'y trompe pas, il peut compter sur les 600 bénévoles pour pouvoir se replonger dans les moissons et la vie d'autrefois, en découvrant ou redécouvrant d'anciens métiers. Les visiteurs savent également qu'ils seront accueillis dans la bonne humeur et l'envie de partage de tous les participants. En effet, tout au long de la journée le travail dans les champs, le pot-au-feu et le lard, les vieilles machines, l'école, la ferme reconstituée et bien d'autres ont connu un grand succès et ont ravi environ 7 000 personnes. L'association ne peut que lever son chapeau bien haut à tous les bénévoles qui donnent cette identité à cette grande fête.



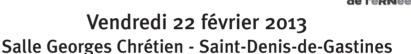








Veillée Douce L'Ensemble Fa7 (Paris) - Spectacle musical



Réservation au 02.43.05.98.80 (Communauté de Communes de l'Ernée) 6 € / 3,5 € - 35 mn - Tout public dès 10 mois "Jauge limitée - réservation conseillée"

Distribution:

Clarinettiste:

Sylvain Frydman

Scénographie:

Emmanuelle Sage-Lenoir

Comédien:

Patrice Bornand

Lumière:

Rodolphe Hazo

Site compagnie: www.ensemblefa7.com

Présentation du spectacle :

Hauts comme trois pommes, curieux de tout, ils tiennent à peine debout, balbutient quelques mots et vont déjà au spectacle!

Lovés dans un décor conçu comme un petit écrin de dentelle à leur mesure, à leur hauteur de vue et d'écoute, les tout-petits écoutent, attentifs, la poésie de Paul Valéry et de Robert Desnos, les calembours de Bobby Lapointe, la langue savante de Michel Leiris, les mélodies d'Henri Salvador.

Chuchotés, ponctués par la musique de la clarinette, douce elle aussi, les mots s'échappent dans une étonnante fantaisie musicale et poétique.

Le pari un peu fou, et très réussi, d'éveiller les bébés au monde et au spectacle vivant.

Les partenaires...

En partenariat avec les Communes de La Croixille, Larchamp et Saint Denis de Gastines, les écoles de La Croixille, Larchamp et Saint Denis de Gastines, le Réseau des Assistantes Maternelles, le réseau lecture, l'école de musique et les commerçants de l'Ernée

Ce qu'en dit la presse...:

« Le spectacle s'achève comme il a commencé, en douceur. Les bébés s'envolent, gavés de mots et de sons. Oubliés les pleurs, les petites frayeurs, il ne reste que l'enchantement, le plaisir, la musique qui trotte dans la tête ».

Ouest France, 24/04/11

HISTOIRE



Des écoles au fil du temps

Cette année 2012 fut un moment important pour notre commune, avec la réhabilitation de la mairie, un bâtiment emblématique avec sa propre histoire. Ce patrimoine dyonisien a accueilli des occupations diverses et variées telles que des écoles, aussi bien privée que publique...

On retrouve dans la monographie de Saint-Denisde-Gastines de 1899, la description de Mr Albert Lecoq, instituteur, de l'école publique de l'époque.

« Ecoles, avant la révolution quelques écoles sont disséminées dans la commune (entendre alors par école une grange, une maison basse quelconque). Celui qui sait lire, écrire et compter enseigne aux enfants le peu qu'il possède moyennant une faible rétribution. Ainsi, il y a des lieux pour l'enseignement à la Cosnuère, au Rocher et à la Rouairie.

En 1789, un maître d'école M. Beuhel s'établit au bourg de St Denis. C'est un homme instruit et partageant les idées libérales de M. Daligault, maire de la commune à cette époque. En lutte aux tracasseries réactionnaires et mesquines des chouans (quelquesuns de leurs descendants à St Denis ont religieusement conservé ce caractère!), il doit se retirer à Ernée où il meurt noyé accidentellement dans la rivière, l'Ernée. Son successeur Aimable Baissin, qui enseigne sous le consulat et l'Empire, avait fait ses classes de latin. C'est également un maître très instruit.

L'école des garçons au XIXème siècle

Comme l'a écrit **Albert Lecoq**, instituteur, dans sa monographie riche d'informations en 1899, de nombreux instituteurs se sont succédés au sein de l'enseignement communal, principalement à l'école des garçons qui se situe en haut de la place du Champ de foire aux bœufs (actuellement place des Tilleuls).



L'un des premiers instituteurs de ce début de siècle est **Aimable Baissin**, qui enseigne dès la fin de la révolution f r a n ç a i s e jusqu'en 1812. Né dans la commune

le 8 février 1778, il est le fils d'un maître chirurgien, François Urbain Baissin, (né vers 1744, décédé à Saint-Denis-de-Gastines, le 7 novembre 1814).

Il quitte l'enseignement pour entrer dans les contributions indirectes et est nommé à Gorron. Vient Julien Collet, homme intelligent qui a appris seul ce qu'il sait. Il exerce sous Louis XVIII et Charles X, est aimé et estimé de tout le monde et acquiert une grande influence sur la population. Il quitte l'enseignement vers 1833 et meurt sacriste. Son successeur et ancien élève, M. Daligault, aujourd'hui âgé de 83 ans, ne reste dans l'enseignement que deux ans. C'est un lettré, immodéré en même temps qu'un homme de jugement très sain et qui rend de nombreux services à la commune comme secrétaire de mairie, fonction qu'il exerce pendant 23 ans.

Paraissent les frères jusqu'en 1847, ils ont comme successeurs Messieurs Rocton et Pottier, instituteurs, puis reviennent pendant quelques années et sont remplacés par Messieurs Pellerin et Delhommeau. Ce dernier est plus tard inspecteur primaire en Bretagne. Puis, le conseil municipal redemande les frères qui depuis sont toujours restés en concurrence avec les instituteurs. La maison d'école actuelle est construite en 1867-68.

Nombre d'élèves fréquentant les écoles en 1899 1° de moins de 6 ans : 25 ou 100 en y comprenant ceux de l'école maternelle 2° de 6 à 13 ans : 250 élèves 3° de plus de 13 ans : 10 élèves »

Ecrit le 10 août 1899 par Albert Lecoq Instituteur de l'école publique.

Aimable est issu d'un milieu social bourgeois, il devient comme il est indiqué, receveur à cheval des contributions indirectes et décède le 5 mars 1841 à Gorron. Son successeur Julien Collet exerce sa carrière d'enseignant dans la commune près de 30 années jusqu'en 1840. Né à Saint-Denis le 13 mars 1783, d'un père menuisier dans le bourg, puis à Vautorte, Julien devient sacriste de l'église de Saint-Denis et décède le 17 janvier 1851. Pierre Guesdon le remplace à la charge de l'école en 1840. Elève de l'école normale de Laval, ce jeune homme de 30 ans, né à Mantilly (Orne), enseigne très peu d'années dans la commune, ainsi que son remplaçant Auguste Gautier, déjà âgé de 55 ans lors de sa prise de fonction de l'enseignement communal des garçons.

Les instituteurs se succèdent, **Jean Rocton** né le 26 octobre 1808 à Colombiers-du-Plessis, enseigne à Saint Cyr-en-Pail (1833), puis à Saint-Denis-de-Gastines (1851*); **Pierre Pottier**, âgé de 31 ans (1856*), est maître d'école jusqu'en 1866.

• L'école des filles au XIX ème siècle

Depuis sa création avant 1836, l'école des filles demeure sur la route de Vautorte, à l'emplacement actuel de l'école publique. Durant près d'un siècle et demi, cet établissement est administré par des religieuses, les sœurs de la Charité d'Évron (1). A l'inverse de certains instituteurs de l'école des garçons, ces bénédictines responsables de l'enseignement. exercent de longues périodes dans la commune. La première recensée est Soeur Françoise Baron (1836*), puis vient Soeur Pauline Lamare (1851 à 1881*). Née le 13 mai 1810 à Vilaines-la-Juhel, fille d'un chirurgien de Vilaines, elle décéde à Evron le 7 février 1884. Elle est remplacée par Soeur Marie Laizé, d'abord adjointe (1886*) puis directrice jusqu'en 1901. Le bâtiment accueille un pensionnat de jeunes filles de tout âge. L'éducation durant les XVIIIème et XIXème siècles propose un enseignement séparé et différent entre les filles et les garçons. On peut envisager des écoles communes pour de jeunes enfants à la campagne, la séparation est "évidente" quand le nombre d'élèves le permet comme c'est le cas pour la commune de Saint-Denis-de-Gastines. Les hommes destinés à la vie publique doivent recevoir une éducation différente de celle des femmes destinées à une vie privée. La séparation des écoles s'appuie sur des arguments d'ordre moral, religieux et biologique.

(1) Perrine Brunet naît à La Chapelle-au-Riboul en Mayenne le 6 Novembre 1654. Malgré son désir d'être religieuse, elle épouse, selon la volonté de ses parents, René Thulard notaire royal et sans doute marchand dans la région. Veuve, sans enfant, à 25 ans, Perrine reprend ce qu'elle avait commencé jeune fille: « apprendre à lire, compter et écrire » aux filles du village. Son désir d'être religieuse refait surface. Elle donnera corps à ce projet en se consacrant à Dieu tout en enseignant et en allant visiter les « pauvres malades chez eux ». D'autres jeunes filles s'associent à son projet. Ainsi naît en 1682 la « Société de Filles de Charité » dédiée à l'enseignement et aux soins des malades tout en ouvrant les uns et les autres à la question de Dieu.

Une école de la campagne dyonisienne

Au village de la Cosnuère, excentré et éloigné de la commune de plus de 7 kilomètres, une loge accueille une petite école, sans doute avec un effectif mixte. En 1861*, André Amand Quinton, né le 14 décembre 1807 à Saint-Pierredes-Landes, de profession cultivateur, enseigne au sein de ce hameau de près de 50 habitants. Les enfants des fermes les plus proches rejoignent les élèves de ce lieu-dit.



• 1867-68 : Construction de l'école Saint Joseph

Avec une population de plus en plus dense (3458 habitants en 1851) et l'application de nombreux décrets et lois gouvernementaux, la création d'écoles pour accueillir un nombre accru d'élèves est nécessaire.



A cette période, de nombreux bâtiments communaux sont construits, entre autres, l'école Saint Joseph, située en face du Champ de foire aux chevaux (place Bellevue, actuellement). Le bâtiment de la mairie est édifié (vers 1869), ainsi qu'un hospice de dix lits pour les « anciens » (vers 1881*). Cet établissement est dirigé durant près de 25 ans par Soeur Claire Chaumezière, née au Ribay, religieuse de la communauté

de la Charité d'Évron (1). Pour la construction de ce nouvel édifice scolaire, de nombreux fonds sont levés auprès de la population, de la commune et des instances religieuses. Dès la fin des travaux, une congrégation des Frères de la doctrine chrétienne (2) dirige l'établissement pour ordonner l'enseignement. Elle est composée de Jean Couture, 43 ans (1872*), né dans le Lot, assisté d'Etienne Cornollet originaire du Puy de Dôme, et de Pierre Rouault né en Ille et Vilaine. Un pensionnat de garçons de tout âge est créé.

En 1872*, en parallèle et en complément de l'école Saint Joseph, François Delhommeau, âgé de 40 ans, originaire de la Charente, dirige une école primaire, avec un petit nombre de classes, rue de la Grimaudière (Rue de Bretagne, actuellement), avec pour unique adjoint Théodore Morin, 19 ans, cela démontre la cohabitation entre des religieux et des laïques.

(2) **Les Frères de la doctrine chrétienne** ont été fondés en 1822 par Joseph Fréchard à Nancy. Cette congrégation de droit diocésain, vouée à l'enseignement et à l'éducation religieuse des garçons, s'est développée en France tout au long des trois derniers quarts du XIX siècle.

29 mars 1880 : naissance de l'école publique laïque en France



A cette époque, un Républicain athée et franc-maçon, Jules Ferry est tout jeune Ministre, chargé de l'Instruction publique. Il faut savoir qu'en France, près de 50 % des Français ne savaient ni lire, ni écrire quand l'instruction primaire publique a été instaurée le 28 juin 1833. Cette loi fut mise en vigueur

grâce à Louis Philippe et à François Guizot. Puis les lycées furent développés et les filles encouragées à s'instruire sous Napoléon III, grâce à son Ministre Victor Duruy. Finalement, la France était assez alphabétisée vers 1870, surtout au nord et à l'est du pays.

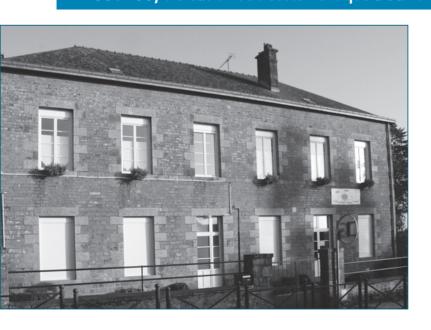
Pourtant, en ces débuts de 3^{ème} République, l'enseignement primaire est encore très religieux, la loi **Falloux** de 1850 étant toujours en application. Il faut dire que cette loi avait été votée par une majorité très conservatrice. Ainsi, les instituteurs étaient obligés d'enseigner le catéchisme, voire plus, d'accompagner les écoliers à la messe. Certaines écoles furent ainsi ouvertes par plusieurs congrégations religieuses, les plus connues étant les Jésuites. Presque la moitié des enfants suivaient leur scolarité dans de tels établissements.

Jules Ferry propose donc d'exclure de l'enseignement public français toute forme de religion. En 1879, il dépose un projet de loi pour ôter le droit d'enseigner aux membres des congrégations religieuses non autorisées. Le Sénat, traditionnellement conservateur, s'oppose au texte le 2 août. Peu importe, Jules Ferry passe outre et prend deux décrets le 29 mars 1880, ce qui provoque la démission de Charles de Freycinet, alors Président du Conseil. Jules Ferry prend sa place en septembre. Les Jésuites sont obligés de quitter l'enseignement au plus vite, dans les trois mois. Les membres des congrégations non autorisées sont priés de faire de même ou d'appliquer la loi qui refuse tout enseignement religieux dans le cadre scolaire. Près de 5000 membres religieux sont expulsés des écoles. Le mouvement fait tache d'huile dans les hôpitaux de certaines communes avec le renvoi de religieuses pourtant bien dévouées aux malades et bien utiles aussi.

Jules Ferry complète ses décrets avec la loi du 21 décembre qui ouvre les portes de l'enseignement secondaire public aux filles. Les cours de religion sont remplacés par des cours de morale républicaine.

C'en est fini du monopole de l'église sur l'enseignement des filles. La loi du 16 juin 1881 rend l'enseignement primaire gratuit puis laïque et obligatoire par la loi du 29 mars 1882. Aujourd'hui, plusieurs formes d'enseignement cohabitent, la plus importante étant l'école publique, gratuite et laïque.

• 1886-1887 : Création de l'école Publique à Saint Denis de Gastines



Albert Lecoq est le premier instituteur de l'école publique de Saint-Denis. Le bâtiment de l'enseignement laïque se situe rue d'Ernée, sans doute en lieu et place de notre mairie actuelle.

Ce directeur d'école s'occupait de l'école primaire de Saint-Pierre-sur-Erve en 1885, avant de prendre ses fonctions à Saint-Denis-de-Gastines en 1886. Il est né le 5 octobre 1859 à Joué les Bois (Orne) et est le fils d'un instituteur qui a fait toute sa carrière au sein de cette commune. Il dirige l'école jusqu'à la première guerre mondiale, ce maître marque de son empreinte cet établissement public communal, en organisant sa structure et son fonctionnement. Après l'implantation de ce nouveau lieu d'accueil de l'éducation nationale et une augmentation du nombre d'élèves de primaire, Albert Lecoq s'encadre d'un adjoint, Ferdinand Bachelot, 24 ans (1896*), né le 28 novembre 1872 à Vautorte, fils de l'instituteur de cette commune, puis de Louis Legrand (1906*) né le 11 novembre 1884 à Saint-Germain-le-Guillaume, fils d'un chaudronnier.

De retour dans son village natal, il se remarie en 1918⁽³⁾, **Albert Lecoq** décède le 10 mai 1940.

(3) **Albert Lecoq** était marié à **Aurélie Gibory** en 1885, sa première femme décède à Saint Denis de Gastines le 19 juillet 1911.

L'Ecole au début du XXème Siècle

Entre 1901 et 1906*, l'école libre (privée) des filles se déplace rue de Brecé, entre temps le bâtiment est habilité pour un établissement public destiné aux filles, administré par Constance Lévêque, née le 14 juin 1873 à Commer et fille de l'instituteur du village. Cette institutrice est accompagnée de sa mère qui s'occupe de la cuisine. Elle se marie en 1914 à Saint-Denis avec Louis Gruyer né à Barbonne-Fayel (Marne), ce dernier tiendra une boutique de receveur buraliste, rue d'Ernée dans le bourg. Elle décède à Saint-Denisde-Gastines le 17 février 1949, après une longue carrière dans ses fonctions communales. En 1911*, Constance s'adjoint Augustine Poirier, née à Laval, femme de Jules Roger employé du chemin de fer de l'Ouest. Ils habitent rue de la Gare, tout nouveau nominatif de la route de Vautorte (1906*).

Durant près de 25 ans, Melle Marie Fourel éduque les jeunes filles du village, l'école libre s'implante à l'actuelle école Sainte Jeanne d'Arc. Melle Fourel est

née le 7 juin 1872 à Blanche Noë (route de Carelles) et est la fille de François Fourel cantonnier communal à Saint-Denis, et originaire de Landivy. Elle exerce sa profession jusque dans les années 1930. L'école Sainte Jeanne d'Arc s'étendra d'une classe supplémentaire durant cette décennie. Les religieuses enseignantes sont toujours présentes dans ce diocèse, dépendant de l'archevêque Eugène Jacques (Eugène Grellier - Évêque de Laval de 1906 à 1936).

A l'école Saint Joseph, les frères se succèdent, originaires de différentes régions de France, tel Jean Burgan (Hautes Pyrénées), ou Benjamin Espinasu (Aveyron) (1906 - 1911*). L'instituteur titulaire de l'enseignement des garçons, Joseph Quinton (né le 18 mars 1871 à la Chevillardière) est une figure de Saint-Denis, il est directeur de l'École Saint-Joseph et exerce sa carrière au sein de l'école libre communale dès le début de ce siècle (1906*) jusqu'à la fin des années 30. Il se tue au bas de la côte du Tertre Rouge, le 17 décembre 1940, faisant toujours le trajet entre Saint-Denis et Ernée à vélo. Un soldat allemand le ramène dans son side-car.

Le 9 décembre 1905 : Séparation de l'Eglise et de l'Etat

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat est une loi adoptée le 9 décembre 1905 à l'initiative du député socialiste **Aristide Briand**, qui prend parti en faveur d'une laïcité sans excès.

Cette loi a deux conséquences majeures sur le plan financier :

- Les ministres des cultes (évêques, prêtres, pasteurs, rabbins...) ne sont plus rémunérés par l'Etat et celui-ci se désintéresse totalement de leur nomination,

Aristide BRIAND - Les biens détenus précédemment par l'Église deviennent la propriété de l'Etat mais celui-ci se réserve le droit de les confier gratuitement aux représentants de l'Eglise en vue de l'exercice du culte.

A l'échelle locale, suite à cette loi, le bâtiment rue de Vautorte, tenu par les sœurs, a sans doute été reversé à l'administration de la commune en 1906. L'école publique des filles intègre cette nouvelle demeure. Une école privée des filles (Sainte Jeanne d'Arc) est construite.

L'École durant la seconde guerre mondiale

En 1941, l'école des garçons est administrée par Melle **Yvonne Lemarié** et son frère **Henri** (décédé le 19 mai 1942 à Saint-Denis- de-Gastines). En septembre 1942, elle se marie avec un jeune enseignant exerçant à Grez-en-Bouère, **Lucien Pouchard**, né à Montenay en 1920. Ce couple d'enseignants incontournable marque de leurs empreintes l'école libre dyonisienne durant 40 années. L'éducation scolaire est difficile pendant cette période d'occupation allemande, avec des militaires omniprésents dans la commune et de nombreuses restrictions alimentaires (mise en place des tickets de rationnement du pain, de la viande, ou du sucre...).

En 1943, un fait marque la population, et en particulier quelques habitants de Saint-Denis. En octobre, l'entreprise T.O.D qui dirige le personnel chargé d'installer les fortifications sur les côtes de la Manche est installée dans la maison de Monsieur Jean du Couëdic, située près du presbytère.



Les sous-officiers donnent l'ordre d'évacuer sous 48 heures l'école Saint Joseph afin d'y installer leurs bureaux et leurs véhicules. Aussitôt, les instituteurs demandent des bénévoles dyonisiens pour transporter bancs et tables dans les locaux du 1^{er} étage de la mairie où l'espace est plutôt restreint. Les instituteurs sont relogés dans la maison de **Jean du Couëdic**.

Les Allemands quittent les lieux le 31 juillet 1944, seulement six jours avant l'arrivée des Américains. Avant de partir, ils vident tous les bidons et stocks d'essence sur la cour de l'école afin que cela ne profite à personne.

Un enseignement en pleine évolution

Les années d'après guerre sont une transition pour l'école publique, l'enseignement laïque est mixte (aucune archive ou témoignage ne précise si cela était le cas avant la guerre). L'école maternelle se situe rue de la Gare, les classes de primaires au rez-de-chaussée de la mairie. Monsieur Camille Husseau enseigne dans ces classes, sa femme s'occupe des plus petits. Outre les enfants de la commune, l'école accueille des jeunes de l'assistance publique.

Dans beaucoup de mémoires, les souvenirs d'enfance dans le cadre scolaire émergent. L'école Saint Joseph est un lieu de rencontre des enfants de la campagne et ceux du bourg. Les distances sont importantes pour les fermes les plus éloignées de Saint-Denisde-Gastines. Chaque jour, les enfants de la campagne viennent à pied à l'école communale, à travers les chemins, et par les routes. Au premier étage de l'école, une pièce étroite sert de réfectoire. Chaque enfant, apportant un morceau de pain, le dépose sur une bille de bois nominative. Le midi, il réalise son seul repas, un « trempage », le pain est plongé dans un bol d'eau chaude ou de bouillon. Pour d'autres enfants, des familles du bourg les accueillent pour ce moment de restauration. L'école Saint Joseph intègre un internat de pensionnaires, au nombre restreint, comme cela a existé de tous temps. Outre Mr et Mme Pouchard, des vicaires enseignent dans différentes classes, certains se souviennent de l'abbé Bellanger qui se déplaçait en moto. Les sœurs gèrent l'école Sainte Jeanne d'Arc.

En 1964, la commune construit une salle des fêtes, une partie sert de cantine scolaire, l'année suivante un transport scolaire est mis en place. Au cours des années 60, Mr et Mme **Husseau** sont remplacés par Mr et Mme **Bruneau**.

Après l'ensemble de mouvements et de manifestations de Mai 68, les écoles privées découvrent la mixité, cela sera le cas à cette date pour les écoles libres de la commune. L'école de garçons devient un établissement pour les classes du primaire, Sainte Jeanne d'Arc accueille les maternelles.

En juin 1980, Mr et Mme **Pouchard** prennent leur retraite, la direction de l'école Saint Joseph est prise en charge par Mr **Michel Lemercier**.



Le transfert de l'école primaire Saint Joseph et son rattachement en une structure appropriée avec l'école Sainte Jeanne d'Arc ont lieu au milieu des années 1998-1999. Le 19 septembre 1998, une première pierre est posée pour la construction de nouveaux locaux.

En 2004, l'école primaire située au rez-de-chaussée de la mairie est transférée rue de la Gare, avec la construction de nouvelles classes pour accueillir l'ensemble de l'effectif scolaire. L'école publique regroupée se nomme Jacques Prévert.

"Cet article a retranscrit la vie des écoles communales, beaucoup d'instituteurs et d'institutrices durant ces dernières décennies n'ont pu être nommés, la liste et les recherches seraient importantes, mais évidemment les habitants qui ont été élèves dans les écoles de notre territoire, ont une pensée remplie de souvenirs vers l'ensemble de ces enseignants en activité ou en retraite".

(*)Recensements de Saint-Denis-de-Gastines de 1836 et 1911. Entretiens avec de nombreux habitants de Saint-Denis-de-Gastines.

Archives départementales de la Mayenne site internet: http://www.lamayenne.fr

Soeurs de la Charité d'Évron

site internet: www.soeurs-charite-evron.com

Mairie de Joué-du-Bois (Orne). Le site internet Wikipédia.

Recherche de documents sur la guerre 1914-1918

Dans le cadre d'un article pour la commémoration du centenaire du début de la première guerre mondiale, nous recherchons des documents photographiques (exemples : départ des soldats à la gare de Saint-Denis, hôpital militaire route de Châtillon, ou autres...) ainsi que des textes de cette époque.

Si vous disposez de documents, que vous désirez les publier ou les communiquer : contactez le service administratif de la mairie ou Monsieur Thierry Chrétien.

Calendrier des manifestations 2013

Janvier 5 1 2 3 4 6 7 10 l 12 13 8 9 11 14 15 16 17 18 19 20 25 26 27 22 23 24 29 30 31

- 11 Vœux du Maire
- 18 AG Vélo Club
- 19 Animation Judo Club
- 28 AG AFN Autres conflits

			_	_
-	т		ıo	п
	ш.	11	t =	L

Land	Manii	Mancredi	Jep. S	Vended	Samedi	Birenh
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

- 5 Festival
- 6 Au Foin de la Rue
- 13 Bal populaire Sapeurs-Pompiers
- 27 Fête communale
- 28 Comité des Fêtes

CVIICI	
ed I Steel (Messell lend Dischell Frend (Newton)	0 C-1-4- C

Land	Mordi	Margradi	Jead	Vended	Samedi	Mounte
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

- 2 Soirée Comité des Fêtes
- 7 AG Club des Aînés
- 9 Concours de belote ADASSC
- 16 Soirée familiale Société de Chasse
- 22 Spectacle CCE
- 25 Concours de belote Club des Aînés

Land	Marii	Marcred	Jead	Verbed	Servedi	Dirembe
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

31 Concours de pétanque Société de chasse

Mars

- 16 Retour bénévoles Fête de la moisson
- 17 Après-midi dansant Club des Aînés
- 23 Soirée familiale Amicale Gastinaise
- 30 Soirée familiale

Septembre

Land	Medi	Merced	Jeud	Vendred	Samedi	Simenche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

3 Repas du CCAS

2 3 1 9 5 6 7 8 10 17 13 15 16 11 12 14 20 21 23 24 19 22 27 28 29 30

- 31
 - Football / Basket

Octobre

_						
Lundi	Marti	Mercredi	leadi	Harabed	Senuti	Dinade
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

- 3 Repas Club des Aînés
- 6 Après-midi dansant Club des Aînés
- 12 Retour bénévoles au Foin de la Rue
- 19 Choucroute Pompiers Harmonie

Avril

25 l 26

tandi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vended	Semedi	Brunde
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

- 4 Repas Club des Aînés
- 7 Loto ADASSC
- 20 Spectacle CCE
- 27 Soirée Miss Comité des Fêtes

Mai

land	Madi	Mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi	Branch
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- 4 Tournoi familial basket
- 8 Pétanque AFN
- 9 Tournoi familial football
- 12 Après-midi dansant Club des Ainés
- 20 Concours de Pêche

Novembre

Landi	Placi	Merced	jeudi	Weeked	Samedi	Birranche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

- Banquet AFN et autres Conflits
- 16 Soirée familiale OGEC
- 23 Concert Ste Cécile Harmonie St Stanislas
- 25 Concours de belote Club des Aînés

,,						
land	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendedi	Samedi	Brund
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

- 1 Fête de la pêche
- 9 Méchoui APEL
- 23 Vide grenier Amicale Gastinaise
- 30 Sortie Vélo club

Décembre

Land	Marii	Mercred	Jepd	Vendad	Samedi	Brenk
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	21					

- 7 Repas Ste Barbe Sapeurs-Pompiers
- 8 Loto Amicale Gastinaise
- 21 Bal du Comité des Jeunes

St-Denis-de-Gastines





La Mayenne

Mairie - Rue de Bretagne - 53500 Saint Denis de Gastines Tél : 02 43 00 52 14 - Fax : 02 43 00 58 48

E-mail: mairie.saintdenisdegastines@wanadoo.fr ou contact@st-denis-de-gastines.fr

www.st-denis-de-gastines.fr

